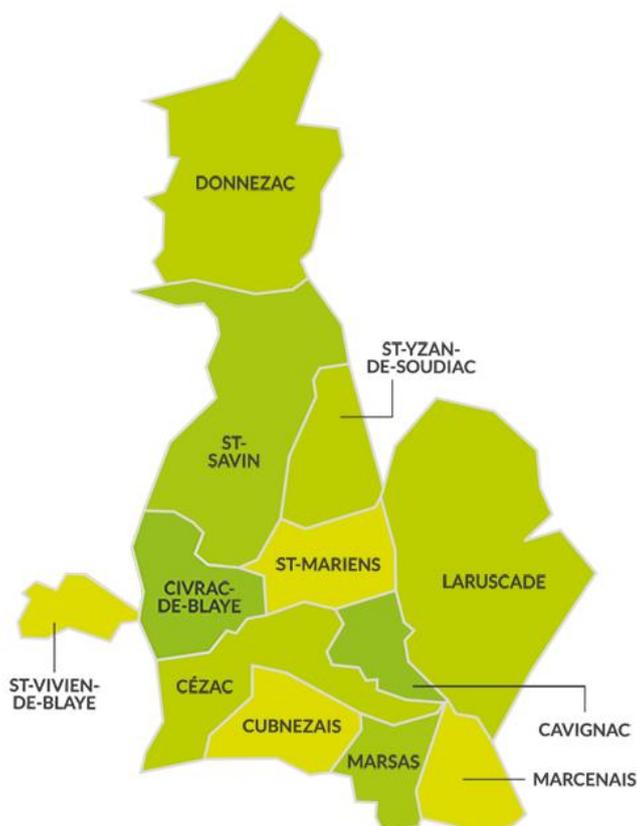


Communauté de Communes Latitude Nord Gironde

Plan Climat Air Energie Territorial



Plan d'actions



Version mai 2025

Référentiel du document

EMETTEUR

NEPSEN Transition
71 Rue Carle Vernet
33 800 | Bordeaux

Laëtitia SERVEAU
Tél : 06 73 53 18 75
E-mail : laetitia.serveau@nepesen.fr

DESTINATAIRE

CC Latitude Nord Gironde
Maison de la CDC - BP6
33 920 | Saint Savin

Iman BOUDEHRI
Tél. : 06 21 03 67 09
E-mail : transitions@latitude-nord-gironde.fr

DOCUMENT

Ind.	Date	Rédacteur	Action
V3	12/05/2025	Laëtitia SERVEAU/Fanny VAYSSIE	Prise en compte des recommandations de la MRAE, du Préfet de Région et des avis des citoyens
V2	01/07/2024	Laëtitia SERVEAU	Prise en compte des retours du COPIL du 27/06/2023
V1	16/06/2024	Laëtitia SERVEAU	Rédaction

Sommaire

1. DE LA STRATÉGIE AU PLAN D' ACTIONS : RETOUR SUR UN PROCESSUS COMPLET DE CONCERTATION	5
1.1. Une démarche de concertation élargie	5
1.1.1. Une fresque du Climat pour les agents et les élus	5
1.1.2. Une réunion de lancement du PCAET à destination du Grand Public	6
1.1.3. L'atelier sur l'identification d'actions avec les agents des communes et de la communauté de communes.....	6
1.1.4. Les ateliers avec les acteurs socio-économiques	7
1.1.5. Atelier sur l'identification d'actions avec le Grand Public.....	8
1.1.6. Atelier sur l'identification d'actions avec les scolaires.....	9
1.2. La méthodologie de construction du plan d'actions	10
2. SYNTHÈSE DU PLAN D' ACTIONS	10
2.1. Déclinaison des axes stratégiques en objectifs stratégiques	11
2.2. Vision d'ensemble du Plan d'Actions du PCAET de la CCLNG	12
2.3. Adéquation entre le plan d'actions et les objectifs stratégiques	13
3. LE PLAN D' ACTIONS DÉTAILLÉ	14
3.1. Impulser et animer la dynamique du PCAET	14
3.1.1. Fiche 1.1 : Animer et suivre le PCAET au travers de la mise en place d'une organisation interne ...	16
3.1.2. Fiche 1.2 : Rendre la collectivité exemplaire	20
3.1.3. Fiche 1.3 : Planifier l'urbanisme durable au travers du PLUi et/ou du SCoT.....	26
3.1.4. Fiche 1.4 : Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public, des acteurs du territoire, des élus ainsi qu'un évènement Climat-Air-Energie sur le territoire	30
3.1.5. Fiche 1.5 : Sensibiliser les plus jeunes	35
3.2. Maîtriser la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables	38
3.2.1. Fiche 2.1 : Anticiper le développement des réseaux énergétiques	39
3.2.2. Fiche 2.2 : Développer le solaire sur le territoire	42
3.2.3. Fiche 2.3 : Développer la chaleur renouvelable sur le territoire	46
3.2.4. Fiche 2.4 : Se former aux nouveaux métiers de l'énergie et de la construction durable.....	51
3.2.5. Fiche 2.5 : Rendre les bâtiments privés du territoire durables et sobres	53
3.3. Favoriser le développement économique local en valorisant les ressources disponibles	57
3.3.1. Fiche 3.1 : Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT)	58
3.3.2. Fiche 3.2 : Accompagner et favoriser les projets économiques durables et les initiatives d'économie circulaire.....	61
3.3.3. Fiche 3.3 : Vers un territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage.....	65
3.3.4. Fiche 3.4 : Accompagner les acteurs socio-professionnels du tourisme et des loisirs durables.....	68
3.3.5. Fiche 3.5 : Développer les sentiers de randonnée	70
3.3.6. Fiche 3.6 : Faciliter l'installation dans les centres bourgs et leur accessibilité en matière de déplacement.....	73
3.4. Développer une mobilité durable	76
3.4.1. Fiche 4.1 : Encourager les déplacements doux.....	77
3.4.2. Fiche 4.2 : Faciliter la mise en œuvre des carburants alternatifs	80
3.4.3. Fiche 4.3 : Contribuer à réduire le trafic pendulaire	82
3.4.4. Fiche 4.4 : Développer et améliorer les transports en commun	84
3.4.5. Fiche 4.5 : Développer le quartier des gares pour envisager un pôle d'échanges multimodal	87



3.4.6. Fiche 4.6 : Développer les mobilités partagées	90
3.5. Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques .	92
3.5.1. Fiche 5.1 : Organiser une veille foncière permettant et facilitant l'installation de filières locales	93
3.5.2. Fiche 5.2 : Développer les pratiques agricoles plus durables	96
3.5.3. Fiche 5.3 : Créer des îlots de fraîcheur	99
3.5.4. Fiche 5.4 : Sensibiliser les maîtres d'ouvrage/le public au retrait-gonflement d'argile et attirer l'attention sur les possibilités pour adapter les fondations des bâtiments	101
3.5.5. Fiche 5.5 : Meilleure gestion des eaux pluviales et du ruissellement.....	103
3.5.6. Fiche 5.6 : Réduire les quantités d'eau utilisées	105
3.5.7. Fiche 5.7 : Protéger les écosystèmes naturels, les zones humides et les bocages	108
3.5.8. Fiche 5.8 : Informer sur les risques des feux de forêts et les solutions associées, en lien avec la mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Incendie.....	112
3.5.9. Fiche 5.9 : Accompagner la structuration des massifs forestiers diversifiés	114

1. DE LA STRATÉGIE AU PLAN D' ACTIONS : RETOUR SUR UN PROCESSUS COMPLET DE CONCERTATION

1.1. Une démarche de concertation élargie

Une large démarche de concertation souhaitée par la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde a permis de mobiliser une centaine de personnes lors de différents ateliers organisés auprès de la population et des acteurs socio-économiques du territoire. À cela s'ajoute la mobilisation des agents de la collectivité et des communes ainsi qu'un atelier organisé auprès des scolaires (deux classes de CM2 à l'école de Laruscade).

1.1.1. Une fresque du Climat pour les agents et les élus

Un atelier Fresque du Climat a été organisé en novembre 2022 à destination des agents de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde et des agents communaux ainsi que des élus. Il a regroupé une vingtaine de participants. Cet atelier a été l'occasion de présenter la démarche PCAET et de sensibiliser sur les enjeux du changement climatique.





En fin de séance, un temps d'échange a été réalisé sur le ressenti de chacun face aux enjeux et aux conséquences du dérèglement climatique. Pour finir, il a été demandé à chacun de choisir une action qui pourrait être portée individuellement et une action qui pourrait être portée collectivement avec le nom du partenaire porteur de l'action. Ces actions ont ensuite été regroupées dans un tableau à deux échelles : impact faible ou symbolique/impact fort et facile/difficile à mettre en œuvre.

1.1.2. Une réunion de lancement du PCAET à destination du Grand Public

Une réunion Grand public a été organisée en janvier 2023 afin d'informer la population sur le lancement de la démarche PCAET sur le territoire. Cette réunion s'est déroulée en deux temps : un premier temps via une conférence d'AcclimaTerra sur le changement climatique et ses impacts sur le territoire et un second temps pour présenter la démarche PCAET et les différents temps d'animation associés.

1.1.3. L'atelier sur l'identification d'actions avec les agents des communes et de la communauté de communes

L'atelier de concertation a permis de traiter six thématiques différentes avec des agents de la communauté de communes et des communes de Latitude Nord Gironde.



Cet atelier a été organisé en quatre temps :

- Un premier temps sur l'identification de l'ensemble des actions engagées ou programmées en termes de climat-air-énergie à valoriser dans le programme d'actions du PCAET, d'une part, à l'échelle de la collectivité et, d'autre part, à l'échelle du territoire ;
- Un deuxième temps sur l'identification de nouvelles actions climat-air-énergie à proposer pour le programme d'actions du PCAET, d'une part, à l'échelle de la collectivité et, d'autre part, à l'échelle du territoire ;
- Un troisième temps de priorisation par thème de l'ensemble des propositions ;
- Un dernier temps sur le classement des différentes actions collectivement selon une première grille de lecture.

Les six thématiques qui ont été proposées étaient les suivantes :

- Animer et suivre le PCAET au travers de la mise en place d'une organisation interne
- Poursuivre l'implication et la mobilisation des acteurs locaux
- Sensibiliser et communiquer sur les sujets Climat-Air-Energie pour tout public (agents, scolaires, citoyens, élus)
- Planifier un urbanisme durable notamment avec une mobilité durable et le développement des énergies renouvelables
- Mettre en place un programme d'actions interne faisant de la CCLNG un acteur moteur (mobilité, énergie, etc)
- Actions portées par la collectivité avec ou sans partenaire à l'échelle du territoire

Au total, 47 pistes d'actions ont émané de l'atelier.



Figure 1. Photos prises lors de l'atelier avec les agents des communes et de la communauté de communes

1.1.4. Les ateliers avec les acteurs socio-économiques

Quatre sessions de concertation ont été organisées sur 2 journées durant lesquelles se sont réunis plusieurs acteurs socio-économiques et qui ont permis de faire émerger 102 pistes d'actions, soit nouvelles, soit en cours ou programmées.

Un atelier a été consacré au thème de l'énergie, un second sur la vulnérabilité, un troisième sur la mobilité et le dernier sur les ressources et le développement économique. Sur cette session de concertation, les thématiques de travail étaient les suivantes :

Les thématiques traitées lors de l'atelier sur l'énergie étaient les suivantes :

- Développer les EnR sur le territoire (privé) et les filières biosourcées : bois énergie et bois construction
- Anticiper le développement des réseaux énergétiques, électrique et gaz, en cohérence avec le développement des énergies renouvelables
- Rénover les bâtiments, construire durablement, lutter contre la précarité énergétique, travailler sur la sobriété énergétique (privé)

Les thématiques de l'atelier sur la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques étaient les suivantes :

- Protéger les écosystèmes naturels, les bocages, les zones humides
- Encourager de nouvelles pratiques agricoles (moins d'émissions et plus de séquestration) et adaptées au changement climatique (vin)
- Gérer la disponibilité en eau
- Atténuer les îlots de chaleur urbains
- Préserver et développer le stockage carbone
- Se prémunir et anticiper les risques de feux de forêt en lien avec les propriétaires forestiers / Faire que le risque retrait-gonflement des argiles soit pris en compte dans la construction ou les travaux

Pour l'atelier sur la mobilité durable, les thématiques de travail étaient les suivantes :

- Faciliter et développer l'usage des mobilités douces
- Développer les transports en commun et les mobilités partagées (covoiturage, autopartage) et les rendre accessibles
- Faciliter l'usage des motorisations alternatives, des véhicules moins pollués, favoriser une sobriété énergétique (sensibilisation, écoconduite) (privé, entreprises)

Le dernier atelier sur les ressources et le développement économique ont permis d'aborder les sujets suivants :

- Réduire, collecter et valoriser les déchets sur le territoire
- Encourager l'économie circulaire y compris l'écologie industrielle avec les entreprises du territoire
- Développer les activités en faveur d'une alimentation durable et faire évoluer les modes de consommation (circuits courts alimentaires, changement de comportement)
- Redynamiser les fonctions des centres bourgs
- Encourager le tourisme et les loisirs durables



Figure 2. Photo prise lors de l'atelier avec les acteurs socio-économiques

1.1.5. Atelier sur l'identification d'actions avec le Grand Public

Un atelier grand public a été proposé pour réaliser une concertation citoyenne selon la méthode de la fleur de lotus (méthode permettant de décliner un thème central en différents objectifs proposant chacun des actions concrètes). L'atelier a donc été organisé autour de quatre thématiques :

- L'énergie
- Le transport durable
- La vulnérabilité et la biodiversité
- L'économie circulaire et l'alimentation durable

Environ 50 pistes d'actions concrètes ont émané de cet atelier.

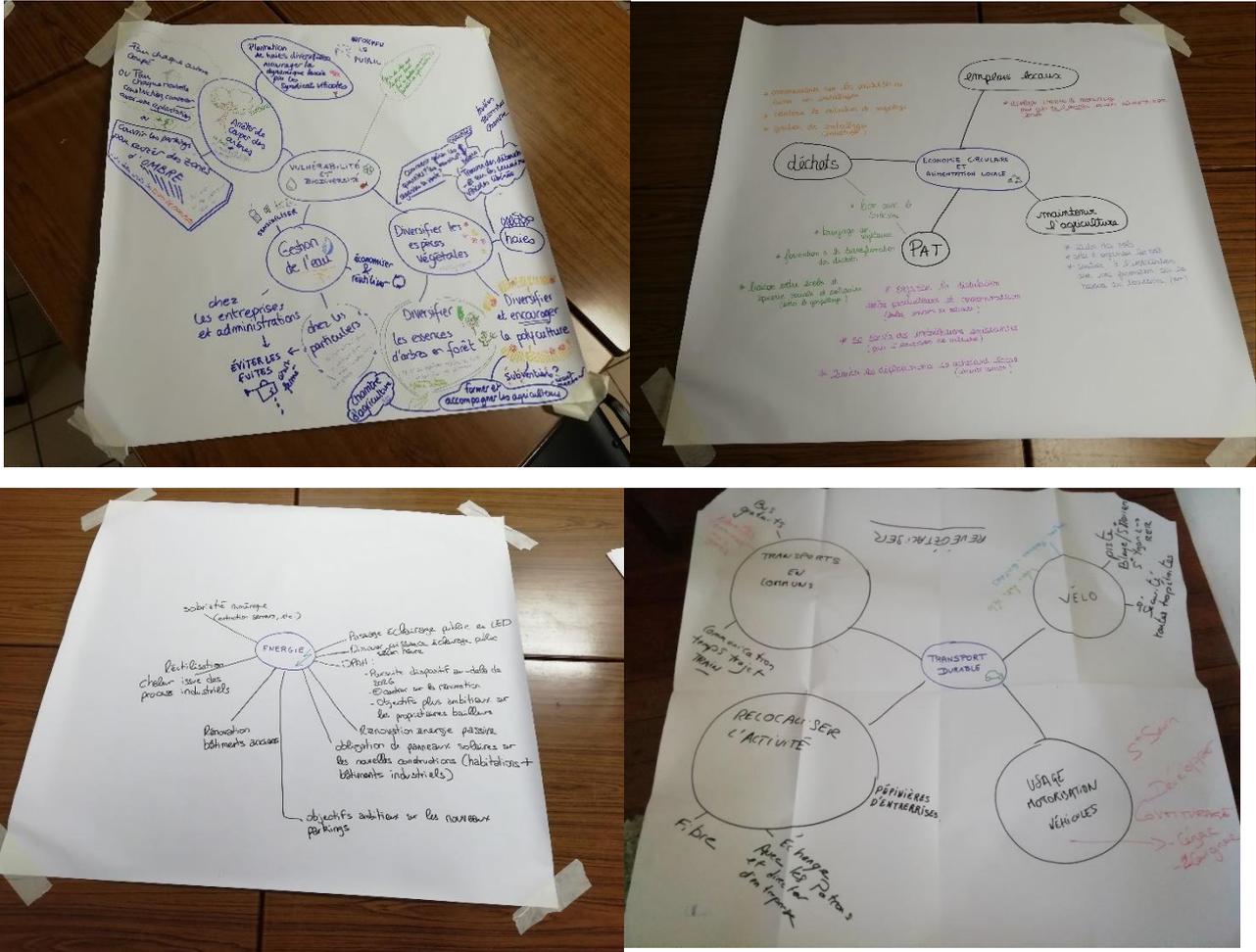


Figure 3. Photos prises lors de l'atelier avec le grand public

1.1.6. Atelier sur l'identification d'actions avec les scolaires

Un atelier d'animation a été organisée avec deux classes de CM2 de Laruscade. Après leur avoir présenté simplement la démarche du PCAET, les élèves se sont réunis en petits groupes autour de 6 thématiques et leur mission était la suivante :

Dites ce que vous faites actuellement et comment pourriez-vous améliorer les choses avec vos parents ?

Chaque groupe a été présenté à l'ensemble des élèves leurs actions phares.



Figure 4. Photos prises lors de l'atelier avec les scolaires de CM2

1.2. La méthodologie de construction du plan d'actions

Le processus de concertation a permis d'obtenir un total de 176 propositions d'actions. Un travail de regroupement a permis de proposer 40 fiches actions incluant plusieurs sous-actions aux élus.

Au final, il s'agit de **31 fiches actions** retenues au programme d'actions du PCAET de la CCLNG, chacune décomposée en sous-actions :

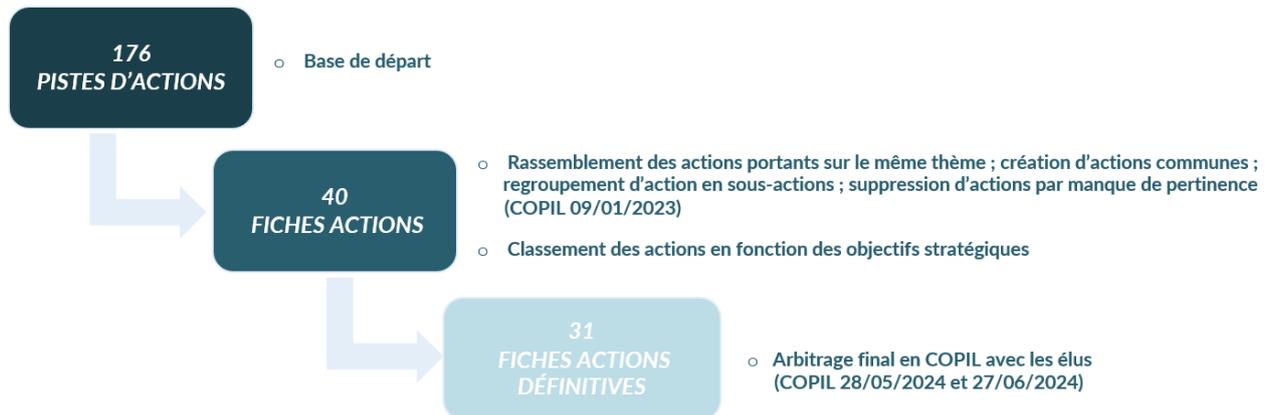


Figure 5. Processus d'obtention des 31 actions définitives du Plan d'Actions

2. SYNTHÈSE DU PLAN D' ACTIONS

La **stratégie territoriale air énergie climat** est une projection des ambitions du territoire à court, moyen et long terme. La trajectoire vers laquelle le territoire souhaite tendre est une réponse aux enjeux-clés du diagnostic, aux objectifs cadres locaux, régionaux et nationaux, aux attentes de la concertation et aux potentialités territoriales.

Les axes stratégiques définis dans le présent rapport vont permettre de cadrer les travaux du territoire sur les thématiques air-énergie-climat. Pour les six prochaines années, ces travaux sont détaillés opérationnellement au travers d'un plan d'actions, qui fait l'objet de ce livrable, indépendant de la stratégie territoriale. La déclinaison opérationnelle de la stratégie est basée sur la participation des multiples acteurs et partenaires présents sur le territoire pour aboutir à un plan partagé et co-porté.

Les axes stratégiques définis ci-dessous par le territoire se déclinent ensuite en différents objectifs. L'ensemble permet d'alimenter et de structurer les réflexions autour du plan d'actions.

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES DU PLAN D' ACTIONS



01
IMPULSER ET ANIMER LA DYNAMIQUE PCAET



03
FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL EN VALORISANT LES RESSOURCES DISPONIBLES



05
VALORISER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE ET S'ADAPTER AUX ENJEUX CLIMATIQUES



02
MAÎTRISER LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPER LES ENR



04
DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ DURABLE

2.1. Déclinaison des axes stratégiques en objectifs stratégiques

IMPULSER ET ANIMER LA DYNAMIQUE PCAET

Objectif 1 – Animer et suivre le PCAET

Objectif 2 – Mettre en place un programme d'actions interne faisant de la CCLNG un acteur moteur (mobilité, énergie, etc)

Objectif 3 – Planifier un urbanisme durable notamment avec une mobilité durable, le développement des énergies renouvelables

Objectif 4 – Sensibiliser et communiquer sur les sujets Climat-Air-Énergie pour tout public (agents, scolaires citoyens, élus)

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL EN VALORISANT LES RESSOURCES DISPONIBLES

Objectif 1 – Développer les activités en faveur d'une alimentation durable et faire évoluer les modes de consommation

Objectif 2 – Encourager l'économie circulaire et locale sur le territoire

Objectif 3 – Encourager le tourisme et les loisirs durables

Objectif 4 – Redynamiser les fonctions des centres bourgs

MAITRISER LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Objectif 1 – Anticiper le développement des réseaux énergétiques, électriques et gaz, en cohérence avec le développement des énergies renouvelables

Objectif 2 – Développer les énergies renouvelables sur le territoire, et les filières biosourcées : bois énergie et bois construction

Objectif 3 – Rénover les bâtiments, construire durablement, lutter contre la précarité énergétique, travailler sur la sobriété énergétique

DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ DURABLE

- Objectif 1** – Faciliter et développer l’usage des mobilités douces
- Objectif 2** – Faciliter l’usage des motorisations alternatives
- Objectif 3** – Développer les transports en commun et les mobilités partagées (covoiturage, autopartage) et les rendre accessibles

VALORISER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE ET S’ADAPTER AUX ENJEUX CLIMATIQUES

- Objectif 1** – Encourager de nouvelles pratiques agricoles
- Objectif 2** – Atténuer les îlots de chaleur urbains
- Objectif 3** – Sensibiliser à la prise en compte du risque de retrait gonflement des argiles dans la construction ou les travaux
- Objectif 4** – Gérer la disponibilité en eau
- Objectif 5** – Protéger les écosystèmes naturels, les bocages, les zones humides
- Objectif 6** – Se prémunir et anticiper les risques de feux en lien avec les propriétaires forestiers

Figure 6. Détail des différents objectifs stratégiques de chaque axe stratégique du plan d'actions

2.2. Vision d’ensemble du Plan d’Actions du PCAET de la CCLNG

AXE 1 : Impulser et animer la dynamique du PCAET	Objectif 1 Animer et suivre le PCAET
	Action n° 1-1 Animer et suivre le PCAET au travers de la mise en place d’une organisation interne
	Objectif 2 Mettre en place un programme d’actions interne faisant de la CCLNG un acteur moteur (mobilité, énergie, etc)
	Action n° 1-2 Rendre la collectivité exemplaire
	Objectif 3 Planifier un urbanisme durable notamment avec une mobilité durable, le développement des énergies renouvelables
AXE 2 : Maitriser la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables	Action n° 1-3 Planifier l’urbanisme durable au travers du PLUi et/ou du SCoT
	Objectif 4 Sensibiliser et communiquer sur les sujets Climat-Air-Energie pour tout public (agents, scolaires, citoyens, élus)
	Action n° 1-4 Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public, des acteurs du territoire, des élus ainsi qu’un évènement Climat-Air-Energie sur le territoire
	Action n° 1-5 Sensibiliser les plus jeunes
	Objectif 1 Anticiper le développement des réseaux énergétiques, électriques et gaz, en cohérence avec le développement des énergies renouvelables
AXE 3 : Favoriser le développement économique local en valorisant les ressources disponibles	Action n° 2-1 Anticiper le développement des réseaux énergétiques
	Objectif 2 Développer les énergies renouvelables sur le territoire (privé), et les filières biosourcées : bois énergie et bois construction
	Action n° 2-2 Développer le solaire sur le territoire
	Action n° 2-3 Développer la chaleur renouvelable sur le territoire
	Objectif 3 Rénover les bâtiments, construire durablement, lutter contre la précarité énergétique, travailler sur la sobriété énergétique (privé)
AXE 4 : Développer une mobilité durable	Action n° 2-4 Se former aux nouveaux métiers de l’énergie et de la construction durable
	Action n° 2-5 Rendre les bâtiments privés du territoire durables et sobres
	Objectif 1 Développer les activités en faveur d’une alimentation durable et faire évoluer les modes de consommation
	Action n° 3-1 Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT)
	Objectif 2 Encourager l’économie circulaire et locale sur le territoire
AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s’adapter aux enjeux climatiques	Action n° 3-2 Accompagner et favoriser les projets économiques durables et les initiatives d’économie circulaire
	Action n° 3-3 Vers un territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage
	Objectif 3 Encourager le tourisme et les loisirs durables
	Action n° 3-4 Accompagner les acteurs socio-professionnels du tourisme et des loisirs durables
	Action n° 3-5 Développer les sentiers de randonnée
AXE 4 : Développer une mobilité durable	Objectif 4 Redynamiser les fonctions des centres bourgs
	Action n° 3-6 Faciliter l’installation dans les centres bourgs et leur accessibilité en matière de déplacement
	Objectif 1 Faciliter et développer l’usage des mobilités douces
	Action n° 4-1 Encourager les déplacements doux
	Objectif 2 Faciliter l’usage des motorisations alternatives
AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s’adapter aux enjeux climatiques	Action n° 4-2 Faciliter la mise en œuvre des carburants alternatifs
	Action n° 4-3 Contribuer à réduire le trafic pendulaire
	Objectif 3 Développer les transports en commun et les mobilités partagées (covoiturage, autopartage) et les rendre accessibles
	Action n° 4-4 Développer et améliorer les transports en commun
	Action n° 4-5 Développer le quartier des gares pour envisager un pôle d’échanges multimodal
AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s’adapter aux enjeux climatiques	Action n° 4-6 Développer les mobilités partagées
	Objectif 1 Encourager de nouvelles pratiques agricoles
	Action n° 5-1 Organiser une veille foncière permettant et facilitant l’installation de filières locales
	Action n° 5-2 Développer les pratiques agricoles plus durables
	Objectif 2 Atténuer les îlots de chaleur urbains
AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s’adapter aux enjeux climatiques	Action n° 5-3 Créer des îlots de fraîcheur
	Objectif 3 Sensibiliser à la prise en compte du risque de retrait gonflement des argiles dans la construction ou les travaux
	Action n° 5-4 Sensibiliser les maîtres d’ouvrage/le public au retrait-gonflement d’argile et attirer l’attention sur les possibilités pour adapter les fondations des bâtiments
	Objectif 4 Gérer la disponibilité en eau
	Action n° 5-5 Meilleure gestion des eaux pluviales et du ruissellement
AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s’adapter aux enjeux climatiques	Action n° 5-6 Réduire les quantités d’eau utilisées
	Objectif 5 Protéger les écosystèmes naturels, les bocages, les zones humides
	Action n° 5-7 Protéger les écosystèmes naturels, les zones humides et les bocages
	Objectif 6 Se prémunir et anticiper les risques de feux de forêts en lien avec les propriétaires forestiers
	Action n° 5-8 Informer sur les risques des feux de forêts et les solutions associées, notamment via la mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Incendie
AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s’adapter aux enjeux climatiques	Action n° 5-9 Accompagner la structuration des massifs forestiers diversifiés

Tableau 1. Arborescence des 31 actions définitives du Plan d’Actions du PCAET de la CCLNG



2.3. Adéquation entre le plan d'actions et les objectifs stratégiques

Le gain des actions a été, dès que possible, chiffré sur la base de la définition d'objectifs. Les gains actuellement quantifiés à l'horizon 2030 pour l'ensemble des fiches action disposant d'objectifs sont présentés ci-après. Ces valeurs sont à comparer aux objectifs stratégiques définis par le territoire.

- Le gain à l'horizon 2030 en termes de réduction de la consommation d'énergie des fiches actions représente 42 GWh. Ce gain est à comparer à l'objectif stratégique retenu de baisser de 73 GWh la consommation d'énergie sur le territoire entre 2019 et 2030 ;
- Le gain à l'horizon 2030 en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des fiches actions représente 6,7 kt CO_{2e}. Ce gain est à comparer à l'objectif stratégique retenu de réduire de 24 kt CO_{2e} les émissions de GES entre 2019 et 2030 ;
- Le stockage carbone complémentaire à l'horizon 2030 des fiches actions représente 3,9 kt CO₂. Ce gain est à comparer à l'objectif stratégique retenu d'augmenter le stockage carbone de +8 kt CO₂ entre 2019 et 2030 ;
- Le gain supplémentaire à l'horizon 2030 en termes de développement des énergies renouvelables des fiches actions représente 56 GWh. Ce gain est à comparer à l'objectif stratégique retenu d'augmenter la production d'énergies renouvelables de 56 GWh entre 2019 et 2030 ;
- Le gain à l'horizon 2030 en termes de réduction des émissions de SO₂ des fiches actions représente 0,3 t. Ce gain est à comparer à l'objectif stratégique de maintenir le niveau d'émissions de SO₂ en 2030 ;
- Le gain à l'horizon 2030 en termes de réduction des émissions de NO_x des fiches actions représente 15 t. Ce gain est à comparer à l'objectif stratégique de réduire de 32 t les émissions de NO_x entre 2019 et 2030 ;
- Le gain à l'horizon 2030 en termes de réduction des émissions de COVNM des fiches actions représente 10 t. Ce gain est à comparer à l'objectif stratégique de réduire de 19 t les émissions de COVNM entre 2019 et 2030 ;
- Le gain à l'horizon 2030 en termes de réduction des émissions de PM₁₀ des fiches actions représente 11,5 t. Ce gain est à comparer à l'objectif stratégique de réduire de 18 t les émissions de PM₁₀ entre 2019 et 2030 ;
- Le gain à l'horizon 2030 en termes de réduction des émissions de PM_{2,5} des fiches actions représente 11 t. Ce gain est à comparer à l'objectif stratégique de réduire de 15 t les émissions de PM_{2,5} entre 2019 et 2030 ;
- Le gain à l'horizon 2030 en termes de réduction des émissions de NH₃ des fiches actions représente 0,6t. Ce gain est à comparer à l'objectif stratégique de réduire de 2 t les émissions de NH₃ entre 2019 et 2030.

De plus, l'évolution des émissions du territoire ne dépend pas uniquement des actions du PCAET, mais également de facteurs externes, tels que les décisions prises au niveau national et les dynamiques sociétales. Par exemple, il faudra prendre en compte la part de véhicules à motorisation plus performante dans le parc automobile, la proportion de véhicules électriques, ainsi que la consommation de biocarburants d'ici 2030. L'action territoriale viendra donc en complément des actions nationales, et il est à ce jour difficile d'envisager l'atteinte des objectifs uniquement par la simple mise en œuvre du plan d'actions de ce PCAET. Ainsi, la CCLNG attend de l'Etat son exemplarité et qu'il mette en place des mesures pour aider à l'atteinte des objectifs.

3. LE PLAN D' ACTIONS DÉTAILLÉ

Des niveaux de priorité ont été définis pour chacune des fiches actions. Ces niveaux de priorité sont les suivants :

- Niveau 1a : fiche action prioritaire à initier durant les 3 premières années du PCAET
- Niveau 1b : fiche action traitée dans ce premier PCAET mais jugée un peu moins prioritaire donc à initier après les 3 premières années
- Niveau 2 : action à conserver mais à traiter dans le prochain PCAET
- Actions à supprimer qui ne sont pas conservées

La liste des sous-actions de niveau 2 qui seront à traiter dans le prochain PCAET est la suivante :

Axe : Impulser et animer la dynamique du PCAET

Ajouter l'objectif suivant : Poursuivre l'implication et la mobilisation des acteurs locaux

- Sous-action : Favoriser l'émergence de communautés citoyennes
- Sous-action : Mettre en place une charte d'engagement avec les acteurs locaux
- Sous-action : Créer un groupe d'usagers qui accompagne les habitants
- Sous-action : Instituer un collège de grands témoins habitant sur le territoire pouvant, sur certains sujets, participer à la réflexion sur la pertinence d'une action ou des modalités de mise en œuvre

Axe : Maîtriser la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables

Objectif : Développer les énergies renouvelables sur le territoire, et les filières biosourcées : bois énergie et bois construction

- Sous-action : Accompagner les projets éoliens
- Sous-action : Exploiter la chaleur fatale sur le territoire

Axe : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques

Objectif : Préserver et développer le stockage de carbone

- Sous-action : Préserver les stocks de carbone actuels, voire les augmenter par une "monnaie locale carbone"

De plus, chacune des fiches action comporte deux types de sous-actions :

- Des sous-actions planifiées ou en cours qui sont des sous-actions déjà engagées par la collectivité et/ou ses partenaires ;
- Des sous-actions nouvelles qui émanent des ateliers de travail avec les agents et ses partenaires dans l'élaboration du PCAET. Ces sous-actions spécifiques au PCAET viennent donc en complément des autres démarches déjà engagées.

3.1. Impulser et animer la dynamique du PCAET

La réussite de la transition écologique et du Plan Climat Air Énergie Territorial nécessite un engagement sans précédent de l'ensemble des acteurs à toutes les échelles, car elle implique des changements de comportements individuels et collectifs.

Du point de vue local, le Plan Climat doit impulser et accompagner cette mobilisation afin que les habitant·e-s, les communes, les acteurs économiques ou encore les associations puissent, chacun à son niveau, contribuer à l'effort collectif.

La prise en compte des enjeux environnementaux nécessite en premier lieu de réinterroger en permanence l'ensemble des politiques publiques de la collectivité. La transition écologique est multicritère, elle concerne les domaines de la mobilité, de l'habitat, de l'énergie, des déchets, du cycle de l'eau, de l'agriculture, etc.



En parallèle des instances publiques, les habitant·e·s sont de plus en plus soucieux d'agir pour la préservation de la planète. Il est essentiel d'apporter des réponses en matière d'environnement et de **favoriser l'appropriation individuelle de ces enjeux collectifs et complexes** en sensibilisant tous les publics à la transition.

Finalement, le suivi de la mise en œuvre du Plan Climat et la collecte des données pour en mesurer son **efficacité** représentent un enjeu majeur. La **fiabilité** du suivi doit permettre de comparer les données collectées et d'opérer des réajustements en cours de route si cela s'avère nécessaire pour adapter les actions mises en œuvre.

3.1.1. Fiche 1.1 : Animer et suivre le PCAET au travers de la mise en place d'une organisation interne

AXE 1 : Impulser et animer la dynamique du PCAET

Objectif 1 | Animer et suivre le PCAET

Action n° 1-1 | Animer et suivre le PCAET au travers de la mise en place d'une organisation interne

Niveaux de priorité de l'action : 1a et 1b

Contexte et objectifs

La Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, comme de très nombreux territoires français, a été confrontée ces dernières années aux signaux forts de dérèglements climatiques (canicule, sécheresse, feux, manque d'eau...).

Dans ce contexte, le PCAET est un outil devant permettre de relayer à l'échelle locale les enjeux climatiques, de faciliter leur appropriation et surtout de permettre l'émergence de projets et de réalisations concrètes en faveur d'un développement durable du territoire.

Aussi, pour passer du document stratégique à une phase opérationnelle de mise en œuvre des actions, il est plus que nécessaire de se donner les moyens de faire vivre le PCAET.

C'est pourquoi il est essentiel, au regard de l'ampleur des enjeux d'aujourd'hui et de demain, de la diversité des sujets et de la temporalité nécessitant un travail en continu avec les acteurs du territoire pour permettre une évolution collective, de viser à mettre en place un dispositif d'animation, d'information, de partage et de suivi porté par la CCLNG afin de :

- Mettre en œuvre une politique « Air Énergie Climat » ambitieuse et transverse sur le territoire.
- Créer une dynamique territoriale du Plan Climat et susciter une adhésion à cette dynamique en accompagnant la diffusion du PCAET auprès des acteurs et habitants du territoire.
- Faire partager l'importance et l'urgence à agir pour les transitions écologique et énergétique.
- Favoriser les partages d'expériences et la mise en œuvre d'actions collectives.

Mesures opérationnelles

Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2028

Mettre en place un budget participatif à l'échelle CCLNG/Communes pour développer des actions permettant d'atteindre les objectifs du PCAET :

- Définir des thématiques prioritaires (alimentation, mobilité, biodiversité, aménagement d'espaces publics, etc) pour mettre en place un budget participatif
- Définir un budget alloué, global ou par priorités, correspondant aux thématiques proposées
- Mettre en place une communication et des critères de candidature encourageant la participation citoyenne
- Définir les modalités de choix transparentes, et favorisant l'ouverture à des partenaires extérieurs
- Organiser une communication qui valorise les actions retenues

Elaborer une charte d'engagement des partenaires visant à les engager dans la démarche

- Permettre aux partenaires de se positionner dans les axes du plan d'actions
- Faire signer les différents partenaires

Cette charte d'engagement des partenaires pourra intégrer les points suivants :

- Inscrire son activité dans le PCAET selon les 5 ambitions
- Nommer un référent dans la structure partenaire
- Impliquer son personnel dans la démarche
- Promouvoir le PCAET auprès de ses partenaires (entreprises, abonnés, associations, Etat, etc.)
- Prendre en compte les critères « émissions de gaz à effet de serre », « adaptation au changement climatique » et « émissions de polluants atmosphériques » dans l'ensemble de ses décisions
- Identifier les actions portées par chaque partenaire et s'engager à les mettre en œuvre pour chacun d'entre eux
- Faire remonter des projets et/ou actions pouvant intégrer et/ou induire des effets néfastes sur le PCAET
- Fournir des indicateurs de suivi, selon les données à disposition et pouvant être communiqués

Sous-actions planifiées ou en cours

Année de démarrage : 2025

Mettre en place une organisation interne pour impulser et dynamiser le PCAET :

- Mettre en place un référent PCAET CCLNG (chef de projet transition écologique) via un recrutement en cours
- Définir une méthode de suivi du PCAET
- Définir un Comité de suivi du programme d'actions pour faire le point sur les actions en cours et à venir
- Mettre en place des tableaux de bord de suivi des actions selon les priorités définies par les élus
- Organiser des rencontres techniques semestrielles avec les partenaires pour des bilans d'étape sur le déploiement d'actions, convenir d'adaptations ou de mesures correctives
- Désigner un élu-référent en charge du PCAET qui assure le suivi et le portage politique du programme
- Perpétuer le comité de pilotage du PCAET qui s'est mis en place au démarrage de la mission et le réunir au minimum 2 fois par an
- Mettre en place une réunion annuelle de bilan présentant l'avancée des actions auprès du Bureau de la CCLNG (Maires et Vice-présidents) et des partenaires
- Mettre à jour les indicateurs de suivi définis dans les fiches action
- Rechercher des sources de financement/subvention pour mettre en œuvre les actions proposées dans le programme d'actions y compris pour l'ensemble de la mobilité
- Organiser une communication ou des manifestations valorisant le PCAET ou des actions particulières auprès de la population (en lien avec l'action « Mettre en place des actions de sensibilisation »)
- Etre le relais d'informations (évolutions réglementaires, financements, ressources participant à l'appropriation du PCAET) en interne et un appui pour l'identification et la mobilisation des partenaires pour aider à la réalisation de projets entrant dans le champ des objectifs du PCAET
- Organiser des visites inspirantes hors du territoire



Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : CCLNG

Services concernés

Direction générale
Service Aménagement/Transition écologique
Service communication

Partenaires externes

Communes
Partenaires porteurs d'actions du PCAET
GRDF (partenaire pour les points d'étapes à mi-parcours via la transmission des données de consommation, pourcentage de gaz vert, économies d'énergies réalisées, etc)

	SDEEG (Animateur départemental du réseau TEC (ADEME) et suivi des indicateurs) ALEC AREC
--	--

Réduction des émissions de GES	Non quantifiable	Réduction des consommations d'énergie	Non quantifiable	Amélioration de la qualité de l'air	Non quantifiable
Augmentation du stockage carbone	Non quantifiable	Développement des EnR	Non quantifiable	Adaptation aux vulnérabilités	Non quantifiable

Moyens humains et financiers

Moyens humains :

Un Chargé de mission Transition Écologique

Moyens financiers :

Budget participatif à définir

Difficultés de mise en œuvre

Communication pour toucher et convaincre le plus grand nombre

Rendre l'accès à l'appel à projet participatif accessible au plus grand nombre

Gérer les déceptions

Evaluation environnementale stratégique

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Nombre de réunions tenues	
Nombre d'actions du PCAET engagées	
Nombre d'actions et aides versées dans le cadre du budget participatif	
Nombre d'actions ayant fait l'objet d'une communication externe	
Consommation annuelle d'énergie totale à l'échelle du territoire (GWh) (TETE)	Baisse de 12% d'ici 2030
Émissions annuelles de GES à l'échelle du territoire (t CO ₂ e) (TETE)	Baisse de 18% d'ici 2030
Quantité totale d'énergies renouvelables et de récupération produites par an sur le territoire (MWh) (TETE)	Hausse de 130% d'ici 2030
Émissions annuelles de COVNM sur le territoire (tonne) (TETE)	Baisse de 9% d'ici 2030
Émissions annuelles de NO _x sur le territoire (tonne) (TETE)	Baisse de 8% d'ici 2030
Émissions annuelles de SO ₂ sur le territoire (tonne) (TETE)	Baisse de 7% d'ici 2030
Émissions annuelles de NH ₃ sur le territoire (tonne) (TETE)	Baisse de 2% d'ici 2030
Émissions annuelles de PM ₁₀ sur le territoire (tonne) (TETE)	Baisse de 21% d'ici 2030
Émissions annuelles de PM _{2,5} sur le territoire (tonne) (TETE)	Baisse de 22% d'ici 2030



Séquestration nette de CO ₂ dans les sols et la forêt (t CO ₂ e) (TETE)	Hausse de 49% du stockage carbone d'ici 2030
---	--

3.1.2. Fiche 1.2 : Rendre la collectivité exemplaire

AXE 1 : Impulser et animer la dynamique du PCAET

Objectif 2 | Mettre en place un programme d'actions interne faisant de la CCLNG un acteur moteur (mobilité, énergie, etc)

Action n° 1-2 | Rendre la collectivité exemplaire

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

Les élus de la collectivité souhaitent porter un Plan Climat ambitieux. Afin de pouvoir diffuser plus largement les enjeux et objectifs de la démarche, la Communauté de Communes et ses communes membres sont parties prenantes, à leur échelle, pour mettre en œuvre des actions dans ce sens pour montrer l'exemple, en particulier dans son fonctionnement au quotidien.

Les actions portent en particulier sur la réduction des consommations d'énergie et d'eau des bâtiments, le développement des énergies renouvelables, une meilleure connaissance de la qualité de l'air sur le territoire, un travail sur une commande publique et des achats plus durables, sur la mise en place d'une charte écoresponsable, l'optimisation du numérique sur l'environnement, etc.

Aujourd'hui la Communauté de Communes ne dispose d'aucune installation de production d'électricité et de chaleur renouvelable.

Mesures opérationnelles

Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

Travailler sur une commande publique et des achats plus durables :

- Appliquer la loi AGECE (hors marché travaux et services) et la Loi Climat et Résilience
- Réaliser de la formation/information interne sur les sujets des achats et commande publique durables
- Intégrer les critères environnementaux dans le CCTP et/ou RC (clauses : emballages, livraison, gestion des déchets)
- Monter des partenariats avec des réseaux de développement durable (association 3AR)
- Promouvoir l'économie circulaire : renforcer l'achat réemploi via les fournisseurs de recycleries (mobilier, papier recyclé et matériel) ; favoriser les produits recyclés et les matériaux recyclables
- Travailler sur la réduction des émissions de COV chimiques (entretien chimique -> nettoyeurs vapeurs ; peintures et produits sans solvants)
- Enclencher la transition des matériels et véhicules vers l'électrique
- Intégrer au marché public les missions de restauration en circuit court et bio
- Travailler sur la réduction de la consommation de plastique
- Stimuler la construction/rénovation biosourcée par la commande publique : créer une charte sur l'utilisation du biosourcé construction/rénovation, solliciter les structures de conseil type CAUE pour appui
- Rechercher l'innovation
- Intégrer le coût du cycle de vie

Développer les énergies renouvelables (ENR) sur le patrimoine existant et à venir :

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un plan de production d'énergies renouvelables sur le patrimoine existant et à venir : panneaux solaires sur toitures, géothermie, réseaux de chaleur
	<p>Travailler sur la rénovation énergétique du patrimoine des collectivités ou construction de bâtiments à énergie positive et réduction énergétique de l'éclairage public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser le patrimoine public de la collectivité nécessitant une amélioration énergétique/thermique et prioriser les rénovations à engager - Remplacer les systèmes de chauffage et ECS issues d'énergies fossiles par des solutions vertueuses - Réduire la consommation énergétique de l'éclairage public et des équipements sportifs via le remplacement des systèmes d'éclairage public anciens par des dispositifs plus performants (LED) et en réduisant la puissance de l'éclairage public selon les heures - Tendre vers des constructions de bâtiments publics plus durables (à énergie positive, passif, bioclimatique, etc.) - Sensibiliser les agents et les élus à la sobriété énergétique
	<p>Mettre en place une charte écoresponsable lors des évènements culturels, pour les collectivités et les associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les éléments importants/items à mettre en avant dans la charte écoresponsable - Définir les lignes directrices <i>Par exemple : transports/mobilités/politique d'achats/moyens de communication écoresponsables/réduire, trier et revaloriser les déchets/respect du site de l'environnement/sensibilisation des publics</i> - Informer les associations et les partenaires de la démarche et les questionner sur leurs pratiques actuelles dans le but de développer leurs engagements - Demander un engagement volontaire et actif aux signataires - Evaluer l'application de la charte à l'issue de l'évènement
	<p>Mettre en place une charte écoresponsable à destination des agents des collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédiger une charte éco-responsable sur tous les enjeux Climat Air Energie et Economie Circulaire à diffuser auprès des agents des collectivités - Créer des affiches et notes de service à destination des agents
	<p>Réaliser une campagne de mesures pour identifier les éventuels impacts sur la qualité de l'air en particulier à proximité des établissements sensibles publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une campagne de mesure sur les polluants atmosphériques en particulier à proximité des établissements sensibles publics - Réaliser des études dans le cadre du Contrat Local de Santé, qui sont à associer à l'étude sur la santé environnementale dans les Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), les équipements sportifs et les accueils de loisirs (ALSH) (exemple : Cép'hages ou autre).
	<p>Réduire la consommation d'eau des équipements sportifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser l'arrosage des terrains pour la mise en place d'outils dédiés à une gestion plus fine de l'arrosage : capteurs météo, capteur hygrométrique du sol, automatisation de l'arrosage, dispositifs hydro-économiques - Mettre en place la récupération et le stockage des eaux pluviales et de drainage pour l'arrosage
	<p>Mettre en place des actions de communication interne au sujet de l'économie des ressources en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer auprès des agents des services de la CCLNG et des communes, des associations/utilisateurs des équipements sportifs

	Equiper certains bâtiments publics de capteurs de qualité de l'air homologués afin de sensibiliser les collectivités et les usagers
Sous-actions planifiées ou en cours <i>Année de démarrage : 2025</i>	
	<p>Travailler sur la mobilité durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouveler la flotte thermique vers des véhicules propres - Proposer du télétravail aux agents si leur poste le permet - Faciliter le covoiturage et promouvoir les plateformes en ligne d'intermodalités à l'échelle de l'intercommunalité et de ses communes membres - Étudier l'opportunité de mettre en place un forfait mobilité durable au sein de l'intercommunalité, et le cas échéant, définir un règlement intérieur
	<p>Intégrer la gestion des espaces verts aux enjeux d'adaptation du changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter la gestion des espaces-verts à la sobriété en eau (choix d'espèces végétales moins consommatrices en eau)
	<p>Réduire l'empreinte environnementale du numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les appareils informatiques de faible consommation - Mettre en place un plan de gestion du matériel favorisant le réemploi - Utiliser des moteurs de recherche vertueux comme Ecosia ou Lilo qui utilisent les revenus générés par les recherches en ligne pour planter des arbres ou reverser les dons à une association de son choix. - Optimiser la gestion des données pour réduire les volumes du serveur - Favoriser les filières de recyclage ou de réemploi pour les matériels plus utilisés - Sensibiliser les équipes aux gestes de sobriété - Mettre en place une journée du nettoyage numérique (digital cleanup day en lien avec l'Institut du Numérique Responsable (https://institutnr.org/)) pour sensibiliser par l'action sur l'empreinte environnementale du numérique (nettoyage des boîtes mail sur 1/2 journée par exemple) - Créer un accès à l'outil Eco-clic qui permettra d'avoir un premier diagnostic et d'entamer- ou de poursuivre- la co-construction d'objectifs en invitant les différents services concernés (technique, achats, communication...) à répondre au questionnaire et à s'interroger sur les mesures possibles : <p>* sauvegarde de la donnée : datacenter de Gironde Numérique, cloud souverain et local * optimiser la durée de vie des terminaux en se fixant une échéance à 5 ou 7 ans par exemple en intégrant le besoin et usage en fonction des postes des agents, intégrer l'indice de réparabilité à l'achat * réemploi du matériel : signer une convention par exemple avec la collect.tech et Emmaus connect pour le réemploi des terminaux à destination de publics éloignés du numérique.</p>



Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : CCLNG

Services concernés	Partenaires externes
Commande publique CIAC EAJE ALSH Coordo sportif Coordo Petite Enfance Coordo Jeunesse	Etat Département Agence Nationale du Sport SDEEG MOE Associations 3AR

Direction Générale Service informatique	Contrat local de santé ADEME Formations Fournisseurs Collèges Léo Lagrange (prestataire ALSH) Gironde Numérique Communes GRDF Pays et Quartiers Nouvelle-Aquitaine
--	--

Réduction des émissions de GES	-359 kg	Réduction des consommations d'énergie	-4,4 MWh	Amélioration de la qualité de l'air	-
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

Moyens humains et financiers

Moyens financiers :

Financement à définir en fonction des évolutions des différents dispositifs (ACTEE, fonds verts, DETR, DSIL, Aides Territoires, SDEEG, ADEME, Département, etc)

Coût de renouvellement des ordinateurs

Candidater (31/12/24) : Mission de Commissionnement pour des rénovations énergétiques globales (Aides Ademe)

Candidater (31/12/24) : Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour rénovation énergétique globale avec Contrat de Performance Energétique (Aides Ademe)

Candidature appel à projet régional "Innovation numérique responsable"

Moyens humains :

1/5 ETP

Difficultés de mise en œuvre

- Le coût du changement des équipements de l'éclairage public en LED semble très important au regard du gain financier qui pourrait être obtenu annuellement
- Les études sur le phytosanitaire menées par ATMO restent relativement chères
- L'analyse des besoins informatiques de chaque agent
- Le coût de réparation des ordinateurs

Evaluation environnementale stratégique

Enjeux : L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments a une incidence indirecte sur l'amélioration de la qualité de l'air mais certains travaux de rénovation peuvent engendrer des nuisances sonores et/ou des poussières pouvant impacter temporairement les riverains et la biodiversité. Risques de dégradation de l'architecture du patrimoine. La rénovation peut avoir des incidences sur la qualité du bâti, notamment les bâtis remarquables, la qualité de l'air intérieur et la production de déchets.

Mesures à prendre en compte :

- ✓ Communiquer en amont sur les travaux pour éviter les nuisances
- ✓ Prévention des nuisances sonores et d'émissions de poussières par la commande publique
- ✓ Éviter de dégrader les bâtiments du patrimoine à valeur architecturale

**Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
Consommation annuelle d'énergie des bâtiments de la CCLNG (MWh) (TETE)	Baisse de 1,5% de la consommation d'ici 2030 du secteur tertiaire <i>Données 2023</i> <i>Consommation électricité 2023 = 239,1 MWh</i> <i>Consommation gaz 2023 = 53,3 MWh</i>
Consommation annuelle d'énergie des bâtiments de l'ensemble des communes (MWh)	
Part de la production d'électricité renouvelable sur le patrimoine de la CCLNG (%) (TETE)	Part de 50% de la production d'électricité renouvelable sur la consommation d'électricité d'ici 2030 (objectif territorial) avec une réévaluation à la hausse
Part de la production d'électricité renouvelable sur le patrimoine des communes (%)	
Part de la couverture des besoins en chaleur/rafraîchissement renouvelable et de récupération sur le patrimoine de la CCLNG (%) (TETE)	Couverture des besoins en chaleur/rafraîchissement renouvelable et de récupération sur le patrimoine de la CCLNG à hauteur de 30% (objectif territorial) avec une réévaluation à la hausse
Part de la couverture des besoins en chaleur/rafraîchissement renouvelable et de récupération sur le patrimoine des communes (%)	
Part des contrats d'achats publics comportant au moins une considération environnementale (%) (TETE)	10% des marchés par an
Nombre moyen d'actions inscrites dans la charte mises en place lors des évènements	
Nombre de luminaires rénovés sous compétence intercommunale : - Photovoltaïque - LED	
Nombre de luminaires rénovés sous compétence communale : - Photovoltaïque - LED	
Consommation annuelle de l'éclairage public sous compétence intercommunale (kWh/hab) (TETE)	
Consommation annuelle de l'éclairage public sous compétence communale (kWh/hab)	
Consommation annuelle d'énergie des véhicules de la collectivité (kWh) (TETE)	
Consommation d'eau annuelle dans les bâtiments de la collectivité (l/m ²) (TETE)	



Durée de vie totale moyenne d'un appareil	Objectif : renouvellement tous les 5 ans
Nombre de matériel informatique recyclé ou réemployé par an à l'échelle de la collectivité	10 matériels recyclés ou réemployés par an
Nombre d'interventions de reconditionnement avant renouvellement de l'appareil	5 interventions de reconditionnement avant renouvellement de l'appareil
Évolution des émissions de GES du patrimoine de l'EPCI (tCO _{2e})	
Part des chantiers/projets ayant pris des dispositions pour réduire les nuisances sonores et les poussières (%)	
Proportion des travaux ayant recours aux matériaux biosourcés/bois dans la construction neuve ou la rénovation du patrimoine public (%)	
Proportion de consommation de bois local pour la construction neuve (%)	

3.1.3. Fiche 1.3 : Planifier l'urbanisme durable au travers du PLUi et/ou du SCoT

AXE 1 : Impulser et animer la dynamique du PCAET

Objectif 3 | Planifier un urbanisme durable notamment avec une mobilité durable, le développement des énergies renouvelables

Action n° 1-3 | Planifier l'urbanisme durable au travers du PLUi et/ou du SCoT

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

D'une part, la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde est compétente en matière de documents d'urbanisme. Dans ce cadre, elle élabore depuis 2019, un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), dont l'approbation est prévue fin 2025. D'autre part, les Communautés de Communes Latitude Nord Gironde et Grand Cubzaguais constituent le territoire d'entrée nord-est de la métropole bordelaise. Les élus des deux communautés de communes se sont rapprochés pour l'élaboration d'un SCOT commun aux deux communautés de communes, le SCOT du Cubzaguais-Nord Gironde dont l'approbation est prévue en été 2025.

La stratégie et les objectifs définis dans le PCAET doivent être repris dans les documents d'urbanisme. En effet, les documents d'urbanisme stratégiques sont et doivent être de véritables leviers de la mise en œuvre d'une politique d'aménagement et de développement durable du territoire, reposant sur la facilitation des transitions énergétiques et écologiques.

Mesures opérationnelles

Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2027

Intégrer les enjeux paysagers, architecturaux et patrimoniaux liés à l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture dans le PLUi selon des critères de superficie :

- Créer une charte de bonnes pratiques sur les enjeux paysagers, architecturaux et patrimoniaux liés à l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture en tant que complément et préconisation pour le PLUi
- Identifier les éléments clés à protéger et à promouvoir dans le patrimoine : recommandation par zone (ZA, bourg...)
- Définir les lignes directrices architecturales pour guider le développement du territoire en privilégiant les emplacements moins visibles
- Impliquer les acteurs internes et externes pour recueillir leurs avis
- Traduire la charte architecturale et patrimoniale en règlement, selon les critères de superficie à respecter et mettre en place un mécanisme de suivi

Réaliser une charte des bonnes pratiques du PLUi :

- Réaliser un diagnostic du territoire, identifier les enjeux, atouts, contraintes et besoins
- Créer une charte des bonnes pratiques du PLUi qui intègre entre autres les éléments suivants :
 - ✓ Peindre en blanc les toitures plates de bâtiments type tertiaires avec un revêtement imperméable en surface bitumineuse, cela améliorera le confort intérieur et réduira les coûts énergétiques de climatisation

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recourir par exemple aux matériaux biosourcés pour optimiser le déphasage thermique par un choix de matériaux adaptés pour les bâtiments à déployer sur les lieux d'accueil du public le plus sensible aux fortes chaleurs (petite enfance, personnes âgées...) ✓ Concilier le photovoltaïque et la végétalisation sur toitures (Loi ZAENR) en fonction des zones d'ensoleillement ✓ Végétaliser les murs avec des plantes grimpantes (non dégradantes pour les murs) qui permettent de faire de l'ombre, de séquestrer du carbone et de réduire le besoin en froid des bâtiments ✓ Créer des zones tampons ✓ Imposer des pourcentages d'espaces verts et plantations ✓ Imposer le recours aux énergies renouvelables ✓ Définir des zones avec recommandations particulières ✓ Respecter et prendre en compte les mesures des Syndicats de bassin versant sur les DOCOOB et la Charte Natura 2000 ✓ Faciliter l'établissement d'un réseau de desserte satisfaisant, permettant le maintien des accès aux forêts et l'exploitation forestière (gabarit, tonnage) ✓ Maintenir des accès aux véhicules de secours pour lutter contre le risque incendie et l'implantation de réserves d'eau si besoin ✓ Inciter à la certification forestière ✓ Poursuivre le travail initié par les communes d'acquisition de patrimoine forestier <p>- Engager une démarche participative pour créer cette charte des bonnes pratiques</p>
	<p>Prévoir une étude d'opportunité de réseau de chaleur collectif pour les nouvelles opérations d'aménagement groupées :</p> <p>Au-delà des enjeux stratégiques et politiques pour une collectivité, un projet de création de réseau de chaleur ne peut se concrétiser qu'après avoir démontré sa pertinence technique et sa viabilité économique, à travers une étude de faisabilité.</p>
	<p>Définir des zones à préserver en tant qu'ilot de fraîcheur et les inscrire dans les documents d'urbanisme (OAP)</p>
<p>Sous-actions planifiées ou en cours Année de démarrage : 2025</p>	
	<p>Traduire le PCAET par des prescriptions dans les documents d'urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier des prescriptions à intégrer dans les documents d'urbanisme - Employer un langage technique bien clair pour éviter les interprétations différentes - Utiliser les outils cartographiques pour mettre en place les prescriptions - Impliquer les acteurs concernés - Conditionner l'ouverture à l'urbanisation des espaces non encore urbanisés à la réalisation préalable d'un inventaire des zones humides. Si l'évitement n'est pas possible, l'ouverture à l'urbanisation devra être justifiée, en démontrant l'absence de solution alternative et que les incidences résiduelles sont limitées (Prescription P.3.1.B.2 du SCoT arrêté) - Promouvoir la gestion durable des forêts au travers du développement d'outils d'urbanisme spécifiques (espaces boisés classés, zones Naturelles Nf avec des dispositions particulières, identification d'éléments de paysages à protéger, etc.) prenant en compte les enjeux de préservation de la biodiversité forestière et du changement climatique - Faire le lien avec la prescription du SCoT P.3.1.A.1 qui prévoit de protéger et restaurer, en plus des espaces bénéficiant d'un zonage d'inventaire, de protection et de gestion du patrimoine naturel (Natura 2000, ZNIEFF et ZPENS), les réservoirs de biodiversité du territoire. Les documents d'urbanisme locaux doivent les identifier et les délimiter par un zonage spécifique « Naturel protégé » (Np) ou « Agricole protégé » (Ap).

	Organiser le rabattement à vélo vers les arrêts de transports en commun, gares, haltes, aires de covoiturage à travers la mise en œuvre du plan vélo
	Planter des arbres en ville pour lutter contre les îlots de chaleur : <ul style="list-style-type: none"> - Couvrir les parkings et les rues d'arbres pour recréer des zones d'ombre pour lutter contre les îlots de chaleur - S'appuyer sur des programmes tels que ARBOClimat, Adaptaville ou CESAME pour sélectionner les essences les plus adaptées aux territoires et résilientes au changement climatique - Limiter les coupes des arbres en forêt et en ville pour les projets de lotissement - Mettre en place un programme de participation citoyenne à la replantation dans un espace public
	Lutter contre la vacance des logements : <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les primes disponibles - Communiquer sur les avantages fiscaux et aides (conventionnement, loyer, déficit foncier, éco-prêt à taux zéro) - Prospecter les propriétaires bailleurs identifiés lors de l'étude action logements vacants



Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : CCLNG

Services concernés	Partenaires externes
Service Habitat Service Aménagement Service Urbanisme	CAUE CEREMA DDTM CD 33 Région NAM A'urba Etat Département SDEEG ADEME OPAH SEGAT SNCF

Réduction des émissions de GES	Non quantifiable	Réduction des consommations d'énergie	Non quantifiable	Amélioration de la qualité de l'air	Non quantifiable
Augmentation du stockage carbone	Non quantifiable	Développement des EnR	Non quantifiable	Adaptation aux vulnérabilités	Non quantifiable



Moyens humains et financiers

Moyens humains :
 Chargé de mission habitat

Difficultés de mise en œuvre

Trouver l'équilibre entre trop de contraintes à l'urbanisation et préservation du cadre de vie, vecteur d'attractivité.

Evaluation environnementale stratégique

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Évolution du nombre de logements vacants (%)	Objectif de réduire le nombre de logements vacants de 65 d'ici 2030
Part des autorisations d'urbanisme intégrant les énergies renouvelables et/ou matériaux biosourcés et/ou équipements bioclimatiques et/ou végétalisation des murs et/ou toitures (%)	
Part des autorisations d'urbanisme sur les projets d'envergure intégrant les matériaux biosourcés et/ou équipements bioclimatiques et/ou végétalisation des murs et/ou toitures (%)	

3.1.4. Fiche 1.4 : Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public, des acteurs du territoire, des élus ainsi qu'un évènement Climat-Air-Energie sur le territoire

AXE 1 : Impulser et animer la dynamique du PCAET

Objectif 4 | Sensibiliser et communiquer sur les sujets Climat-Air-Energie pour tout public (agents, scolaires, citoyens, élus)

Action n° 1-4 | Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public, des acteurs du territoire, des élus ainsi qu'un évènement Climat-Air-Energie sur le territoire

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

La Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, comme la grande majorité du territoire français, a été confrontée ces dernières années aux signaux forts de dérèglements climatiques (canicule, sécheresse, feux, manque d'eau...).

Dans ce contexte, le PCAET est un outil permettant de relayer à l'échelle locale les enjeux climatiques, à faciliter leur appropriation et surtout à permettre l'émergence de projets et de réalisations concrètes en faveur d'un développement durable du territoire.

C'est pourquoi il est essentiel, au regard de l'ampleur des enjeux d'aujourd'hui et de demain, de la diversité des sujets et de la temporalité nécessitant un travail en continu avec les acteurs du territoire pour permettre une évolution collective, de viser à mettre en place un dispositif d'animation, d'information, de partage et de suivi porté par la collectivité afin de :

- Mettre en œuvre une politique « Air Énergie Climat » ambitieuse et transverse sur le territoire.
- Créer une dynamique territoriale du Plan Climat et susciter une adhésion à cette dynamique en accompagnant la diffusion du PCAET auprès des acteurs et habitants du territoire.
- Faire partager l'importance et l'urgence à agir pour les transitions écologique et énergétique.
- Favoriser les partages d'expériences et la mise en œuvre d'actions collectives.

Objectif opérationnel :

- 80% des ménages sensibilisés d'ici 2030 aux enjeux de sobriété énergétique

Mesures opérationnelles

Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2027

Créer un évènement sur le territoire en lien avec les sujets Climat Air Energie au cours des 6 prochaines années :

Créer un évènement de sensibilisation à destination du grand public au cours des 6 prochaines années sur les problématiques liées à l'environnement en général (eau, air, climat, biodiversité, déchets, recyclage, bonne utilisation du bois et des matières dangereuses, risque inondation, etc) et faire connaître les solutions d'accompagnement pour les particuliers leur permettant de faire évoluer leurs pratiques ou de s'équiper (ex : Fête de l'arbre, fête du climat).

	<p>Cette animation pourrait se faire avec les acteurs présents sur le territoire et sur la présentation de solutions plus respectueuses de l'environnement pour faire évoluer les pratiques.</p> <p>Par ailleurs, la fiche action sur l'information sur les risques des feux de forêts prévoit l'organisation d'animations sur les événements en lien avec la nature/la forêt, sur la sensibilisation à la protection de la forêt, sur les risques des mauvais comportements (par le SDIS). Les événements sur cette thématique pourraient être intégrés à l'évènement de sensibilisation du grand public.</p>
	<p>Réaliser une expérimentation citoyenne sur la mesure de la qualité de l'air en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé et ATMO Nouvelle-Aquitaine, lors de la période hivernale</p>
	<p>Réaliser des campagnes de sensibilisation et/ou relayer celles des organismes en charge (ADEME, ATMO, Contrat Local de Santé) auprès des élus, personnels et habitants sur les enjeux relatifs à la qualité de l'air</p>
<p>Sous-actions planifiées ou en cours Année de démarrage :2025</p>	
	<p>Mettre en place un plan de communication, de sensibilisation et d'information à destination du Grand Public, des acteurs du territoire et des élus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener des campagnes de sensibilisation et d'information à destination du Grand Public, des acteurs du territoire et des élus via les différents outils de communication disponibles (réseaux sociaux, magazine, journal, site internet, etc). <p>Il est proposé par exemple d'impliquer la population par des actions à mener sur les réseaux sociaux (exemple : « Vous avez œuvré en faveur de la nature ce week-end, postez votre photo »).</p> <p>Il est également proposé de réaliser des mini-vidéos de sensibilisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une newsletter, comprenant les aides disponibles, les événements sur le climat, les avancées du Plan Climat, Plan Vélo, projets d'énergies renouvelables, etc. <p>THEME ENERGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser sur la réalisation des rénovations à haute qualité environnementale et à énergie positive : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer la communication sur les divers dispositifs habitat (ICARE/OPAH/France Rénov) via différents canaux de communication ✓ Sensibiliser les espaces d'accueil à rediriger les administrés vers les dispositifs habitat ✓ Communiquer sur les aides disponibles - Sensibiliser sur la sobriété énergétique, informer sur les aides à la rénovation énergétique, - Sensibiliser/informer le grand public et les élus sur les réseaux énergétiques et le développement des énergies renouvelables <p>THEME BIODIVERSITE/AGRICULTURE/FORÊTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser sur le rôle et la préservation des zones humides - Sensibiliser les agriculteurs et viticulteurs sur les nouvelles pratiques agricoles et viticoles plus respectueuses de l'environnement, sur la diversification des espèces agricoles et sur l'agroforesterie, communiquer sur les efforts déjà faits par les acteurs pour montrer que l'évolution est possible et les inciter à rejoindre la démarche <p>THEME MOBILITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser sur la mobilité durable <p>THEME QUALITE DE L'AIR</p>

- Sensibiliser sur l'importance d'utiliser des peintures moins solvantées
- Sensibiliser sur l'impact négatif de certains modes de chauffage :
 - ✓ Mettre en avant le bois adapté à l'usage des foyers utilisés
 - ✓ Prendre en compte l'origine des pellets et granulés utilisés pour s'assurer de l'impact environnemental
 - ✓ Changer les chaudières fioul et bois peu performantes et informer sur les aides existantes via les communes, réseaux sociaux, etc comme par exemple communiquer sur les primes « déposer de cuve » de fioul via l'ANAH
 - ✓ Promouvoir les systèmes de chauffage décarbonés
 - ✓ Renforcer le partenariat avec les artisans (organisation d'évènements pour échanger sur la réglementation de l'ANAH en vigueur)
 - ✓ Promouvoir la plateforme ICARE, OPAH
- Informer sur la base des alertes d'ATMO Nouvelle-Aquitaine d'un épisode de pollution via les réseaux sociaux

THEME VULNERABILITE DU TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Sensibiliser sur les risques de construction liés au retrait gonflement des argiles : représenter le degré de risque de retrait/gonflement de la zone (faible/moyen/fort) et les impacts potentiels
- Sensibiliser sur la protection des forêts pour réduire le risque incendie
- Communiquer sur les futurs risques liés aux changements climatiques
- Sensibiliser sur la désimperméabilisation pour réduire le risque inondation

THEME EAU

- Sensibiliser sur la gestion de l'eau et sur les écogestes à mettre en œuvre pour moins consommer d'eau

THEME DECHETS

- Communiquer sur les possibilités de laisser ses emballages dans les grandes surfaces

Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation à destination des communes :

- Poursuivre l'animation auprès des communes en partenariat avec le SMICVAL sur le sujet des déchets
- Informer sur les contrats chaleur renouvelable pour le développement des petits réseaux de chaleur
- Organiser des interventions ou des stands sur les marchés
- Diffuser sur les écrans dans les communes et à la CCLNG des vidéos de sensibilisation
- Sensibiliser et former les élus sur les enjeux de transition (MOOC, "Elus pour agir", etc.)
- Créer une Bibliothèque numérique des transitions dans laquelle les élus, les techniciens ou les autres acteurs de la collectivité peuvent se référer en fonction des thématiques (Guide ADEME, guide CEREMA, outils agence de l'eau, etc.)





Porteur de l'action : CCLNG	
Services concernés	Partenaires externes
Pôle communication CIAC Office de Tourisme OPAH	Syndicats rivière Département Communes/CDC Europe Office du tourisme Associations naturalistes Syndicats viticoles DREAL CDC (HG) Enedis OPAH SOLIHA ADEME Restos du Cœur CIAS Epicerie sociale et solidaire Acteurs locaux (boulangers, meuniers, agriculteurs...) SMICVAL TOWS OPAH Mission locale Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de la Saye, de Galostre et du Lary Syndicat de Gestion de Bassins Versants du Moron et du Blayais Communauté de communes de l'Estuaire

Réduction des émissions de GES	-0,5 kt CO2e	Réduction des consommations d'énergie	-9 GWh	Amélioration de la qualité de l'air	-0,5 t NOx -0,1 t SO2 -4 t COVNM -0,3 t NH3 -5 t PM10 (changement chaudière) -5 t PM2,5 (changement chaudière)
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-



Moyens humains et financiers

Moyens humains :

Temps humain pour organiser ces différentes sensibilisations et événements sur le territoire en lien avec les sujets Climat Air Energie

Moyens financiers :

Budget communication
 Budget événementiel

Candidater au programme pédagogique pour la transition écologique "Watty à l'école", pris en charge à 77% par les Certificats d'Economies d'Energie, pour les écoles et les communes
 Candidater au projet des aires éducatives (avec un financement de 100 € dans la Trousse à projets de l'OFB pour être éligible à une subvention pouvant aller jusqu'à 5 000 €) par les communes
 Candidater au Programme Savoir Rouler à Vélo (coût de 1 100 €, voire seulement 180 € pour la première année si les subventions de Génération Vélo sont maintenues) par les communes

Difficultés de mise en œuvre

- Capacité à mobiliser les élus et la population
- Attention à porter au temps de mobilisation des participants
- Manque de moyens humains et financiers des collectivités

Evaluation environnementale stratégique

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Nombre de manifestations sur le climat, air, énergie par an (TETE)	1 à réaliser d'ici 2030
Nombre de communications faites annuellement sur les sujets environnementaux	1 communication par mois

3.1.5. Fiche 1.5 : Sensibiliser les plus jeunes

AXE 1 : Impulser et animer la dynamique du PCAET

Objectif 4 | Sensibiliser et communiquer sur les sujets Climat-Air-Energie pour tout public (agents, scolaires, citoyens, élus)

Action n° 1-5 | Sensibiliser les plus jeunes

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

La réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial nécessite l'implication de tous, les instances publiques, les chambres consulaires, etc., mais également des parties prenantes du territoire et des citoyens. La Communauté de Communes Latitude Nord Gironde doit donc, en plus de la sensibilisation prévue auprès du grand public et de ses communes, éduquer la nouvelle génération aux enjeux environnementaux et du changement climatique.

Mesures opérationnelles

Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

Réaliser une éducation au climat pour les scolaires, les associations sportives, les accueils de loisirs et le service Jeunesse :

- Développer des actions de sensibilisation à l'environnement auprès des scolaires et jeunes enfants pour faire prendre conscience des impacts des enjeux climatiques à une plus large échelle et inciter à l'action individuelle pour un impact collectif.
Les thèmes qui pourraient être traités sont par exemple :
 - ✓ Les économies d'énergie,
 - ✓ Les économies d'eau,
 - ✓ La réduction de la consommation de viande,
 - ✓ La rationalisation des déplacements,
 - ✓ La consommation de produits locaux
 - ✓ La réduction de la surconsommation et recours plus fréquent à la réparation (*par exemple : ne pas changer de smartphone tous les ans ...*)
- Offrir aux enseignants un plan de sensibilisation « Clé en main » sur les enjeux environnementaux et du changement climatique
- Proposer des temps pédagogiques et ludiques en classe (accompagner les enseignants et les animateurs et bénévoles des associations)
- Rajouter des actions de sensibilisation sur les parcours COTEAC en lien avec les enjeux environnementaux et du changement climatique, voire orienter un parcours d'Éducation Artistique et Culturelle sur l'environnement.

Sous-actions planifiées ou en cours

Année de démarrage : 2025

Améliorer la qualité de l'air dans les structures d'accueil petite enfance :

AU SEIN DES STRUCTURES

Ce projet est en cours sur la Haute Gironde. Il s'agit d'une action en Annexe 3 du Contrat Local de Santé.

- Utiliser des produits ménagers plus sains
- Mettre en place un guide des bonnes pratiques (équipes - agents)
- Mettre en place un livret pour faire les relevés,
- Définir un plan d'actions
- Afficher annuellement le suivi et l'évolution des impacts et les améliorations constatées
- Organiser des ateliers de sensibilisation des parents pour poursuivre les bonnes pratiques à la maison
- Obtenir une labellisation

LORS DES CONSTRUCTIONS

- Prévoir les exigences qualité de l'air dans la construction du futur ALSH de Civrac en particulier dans le cahier des charges initial.



Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : CCLNG / SDEEG

Services concernés	Partenaires externes
Service environnement EAJE CIAC Coordo Petite Enfance ALSH Coordo Jeunesse Directrice Enfance Jeunesse et sports Coordo Équipements Sportifs	Communes Écoles Collèges Département Associations environnementales ADEME CLS Assos sportives PMI Hôpital Blaye IREPS -NA Léo Lagrange Rectorat

Réduction des émissions de GES	Non quantifiable	Réduction des consommations d'énergie	Non quantifiable	Amélioration de la qualité de l'air	Non quantifiable
Augmentation du stockage carbone	Non quantifiable	Développement des EnR	Non quantifiable	Adaptation aux vulnérabilités	Non quantifiable



Moyens humains et financiers

Action qualité de l'air EAJE : 50 000€ sur la Haute Gironde (sur 3 ans)
 Accompagnement pris en charge par le SDEEG auprès des écoles primaires

⚡ Difficultés de mise en œuvre

- Suivi dans la durée
- Faire adhérer les familles et diffuser les bonnes pratiques

🌿 Evaluation environnementale stratégique

🚩 Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Nombre d'actions de sensibilisation réalisées annuellement auprès des scolaires et des jeunes enfants	6 classes accompagnées par an
Évolution positive du nombre d'actions mises en place annuellement dans les établissements à l'initiative des jeunes et professionnels suite aux actions de sensibilisation	



3.2. Maîtriser la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables

Selon le bilan énergétique de la CCLNG présenté dans le diagnostic territorial, les produits pétroliers représentent en 2019 l'énergie la plus consommée sur le territoire avec près de 70% des **consommations totales**. L'électricité est la deuxième énergie la plus consommée avec 14% de la consommation finale. Enfin, on trouve dans une moindre mesure les consommations de bois-énergie (6%), de biocarburants incorporés aux carburants conventionnels (5%), de gaz (3%) et de chaleur primaire renouvelable (2%).

Le bilan énergétique montre également qu'en 2019, 37% de **l'énergie d'origine renouvelable consommée** sur le territoire provient du bois-énergie, 33% de la part des biocarburants intégrée aux carburants conventionnels, 19% de l'électricité (93% grâce à la part renouvelable du réseau électrique national et 7% grâce aux installations photovoltaïques du territoire) et pour 11% de la chaleur primaire renouvelable.

D'autre part, les **productions d'énergies renouvelables** sur le territoire de la CCLNG en 2019 représentent 7% (43 GWh) des consommations finales. Même si cette production a été multipliée par deux depuis 2010, notamment par la filière bois-énergie et le solaire photovoltaïque, il est essentiel de continuer à faire évoluer cette production dans le but **de réduire la dépendance aux énergies fossiles et aux importations énergétiques**.

Pour la CCLNG, le développement des énergies renouvelables représente une véritable opportunité pour le territoire d'apprendre à consommer moins d'énergie et une énergie plus locale. Au-delà des **efforts de sobriété et d'efficacité énergétique**, l'importance des énergies choisies dans la consommation du territoire est primordiale. L'objectif est de réduire la part et la dépendance aux énergies fossiles en les substituant par des énergies renouvelables et de récupération, tout en s'assurant d'un apport énergétique suffisant, le tout pour répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

3.2.1. Fiche 2.1 : Anticiper le développement des réseaux énergétiques

AXE 2 : Maîtriser la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables

Objectif 1 | Anticiper le développement des réseaux énergétiques, électriques et gaz, en cohérence avec le développement des énergies renouvelables

Action n° 2-1 | Anticiper le développement des réseaux énergétiques

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

La Communauté de Communes Latitude Nord Gironde a défini dans le cadre de la stratégie de son PCAET le développement des énergies renouvelables comme par exemple le photovoltaïque et plus faiblement la méthanisation.

L'anticipation du développement des réseaux énergétiques dans le cadre d'un plan climat s'inscrit dans un contexte global de transition vers un système énergétique plus durable, résilient et respectueux du climat. Cela nécessite une planification minutieuse, une coordination entre les différents acteurs en charge des réseaux électriques et de gaz et une volonté politique forte pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie du PCAET.

Objectif opérationnel :

- Faciliter l'intégration des énergies renouvelables dans les réseaux de distribution d'électricité et de gaz

Mesures opérationnelles

Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

Cartographier les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZA ENR) :

- Recenser l'ensemble des ZA ENR des communes
- Prendre en compte les ZA EnR dans le SCoT et le PLUi
- Pour l'électricité et le gaz, identifier les gisements, les projets actuels, les projets futurs et les opportunités de raccordement au réseau de gaz
- Avoir une vision régulière sur l'évolution des projets
- Renforcer le lien avec RTE et ENEDIS

Avoir une meilleure connaissance des projets de développement d'électricité renouvelable sur le territoire :

- Transmettre aux mairies l'ensemble des projets de développement d'électricité renouvelable pour que les élus disposent de ces données puis les confronter aux capacités de raccordement des postes de transformation du territoire en faisant le lien avec le pôle EnR de la DDTM (en lien avec l'action menée dans le cadre du schéma directeur des énergies renouvelables et inversement, que les communes informent la CCLNG des projets d'énergies renouvelables sur leur territoire

	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter le processus de validation des projets d'énergies renouvelables du pôle DDTM : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer à la DDTM d'informer et de demander les avis des collectivités (compatibilité avec la stratégie PCAET) et d'Enedis (lien avec la capacité d'accueil et le développement des réseaux) ainsi que l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (SDEEG33) - Demander à l'ALEC/AREC/SDEEG les données disponibles annuellement sur le suivi des installations d'énergies renouvelables
	<p>Être relais du dispositif contrat chaleur renouvelable territorial auprès des entreprises et des collectivités et étudier le développement des réseaux de chaleur :</p> <p>Le contrat chaleur renouvelable territorial est un contrat de délégation de l'ADEME au Département et en partenariat avec l'ALEC et le SDEEG pour accompagner, financièrement et techniquement, le développement des projets d'énergie thermique renouvelable et de récupération.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être le relais du dispositif : celui-ci permet aux bénéficiaires d'être accompagnés dans leur projet d'installation d'énergie thermique renouvelable - géothermie, solaire thermique, récupération de chaleur fatale, bois énergie - et des réseaux de chaleur qui y sont associés. Cet accompagnement s'étend tout au long du projet, de la note d'opportunité au suivi d'exploitation, et permet d'obtenir un financement jusqu'à hauteur de 80% (études et investissements). - Étudier le développement des réseaux de chaleur sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Solliciter le contrat chaleur renouvelable pour identifier les zones présentant un intérêt à être raccordées à un réseau de chaleur (pour collectivités ou acteurs privés) ✓ Étudier les filières d'approvisionnement (géothermie, biomasse) en lien avec le BRGM et l'outil du CEREMA
<p>Sous-actions planifiées ou en cours Année de démarrage : 2027</p>	
	<p>S'assurer de la capacité des réseaux de gaz existants pour accueillir des projets de méthanisation et autres projets de production de gaz vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se mettre en relation avec le gestionnaire des réseaux de gaz pour s'assurer de la capacité disponible pour accueillir de nouveaux projets de méthanisation et de production de gaz vert (gazéification hydrothermale, pyrogazéification, électrolyse avec ou sans méthanation)



Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : CCLNG

Services concernés	Partenaires externes
CCLNG-ADS Chargée de mission développement économique	Communes DDTM ENEDIS AODE ALEC AREC SDEEG CCI ADEME Département CRE Outils cartographiques : CEREMA, IGN Open Data : Agence ORE, ODRE RTE



	GRDF, GRT gaz Caparéseau.fr BRGM
--	--

Réduction des émissions de GES	-	Réduction des consommations d'énergie	-	Amélioration de la qualité de l'air	-
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

Moyens humains et financiers

Moyens humains :
1/15^{ème} ETP

Difficultés de mise en œuvre

Mobilisation des communes pour passer à l'acte

Evaluation environnementale stratégique

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Nouveaux projets EnR annuellement mis en service sur le territoire	3 projets annuels
Evolution de la capacité de raccordement électrique (capa réseaux, données Odré, données ALEC, données S3EnR, données AREC, données ENEDIS)	

3.2.2. Fiche 2.2 : Développer le solaire sur le territoire

AXE 2 : Maîtriser la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables

Objectif 2 | Développer les énergies renouvelables sur le territoire et les filières biosourcées : bois énergie et bois construction

Action n° 2-2 | Développer le solaire sur le territoire

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

Le diagnostic « Air Énergie Climat » du PCAET identifie l'énergie solaire photovoltaïque comme le principal potentiel exploitable de production d'énergies renouvelables sur le territoire. Ceci représente une production estimée de 279 GWh (59% du potentiel total en énergies renouvelables). Une grande partie de ce potentiel constitue en l'équipement en panneaux solaires des toitures des particuliers mais aussi les sols et les ombrières ce qui passe impérativement par une implication massive des citoyens et des entreprises, propriétaires des biens.

Sur la base de ce potentiel, une stratégie de développement des énergies renouvelables a été définie par les élus aux horizons 2030 et 2050. L'objectif opérationnel retenu par les élus est de planifier 56 GWh de solaire photovoltaïque en plus d'ici 2030.

Objectif opérationnel :

- 56 GWh de photovoltaïque en plus d'ici 2030 soit environ 5 GWh/an

Mesures opérationnelles

Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

Développer le photovoltaïque sur le territoire :

AGRIVOLTAÏSME

- Encourager les projets relevant de l'agrivoltaïsme au sens de la loi, qui permettent une diversification et une sécurité financière pour les exploitations existantes
- Se mettre en relation avec le pôle ENR pour les autorisations
- Veiller à ce que les projets ne soient pas comptés en consommation d'espaces

AU SOL ET OMBRIERES

- Développer le photovoltaïque sur les zones artificialisées (toitures, ombrières, sites pollués, décharges, anciennes carrières) en se conformant à minima aux textes législatifs :
- Neuf - Parkings d'une surface de plus de 500 m² : installation sur la moitié de la surface
- Neuf - Toiture bâtiment hors immeubles de bureaux (Surface de plus de 500 m²)
- Neuf - Toiture bâtiment immeuble bureaux (Surface de plus de 1000 m²)

	<ul style="list-style-type: none"> - Existant - Parking d'une surface de plus de 500 m²: installation sur moitié de la surface - Existant - Toiture hors résidentiel (surface de plus de 500 m² au sol) - Installer des ombrières photovoltaïques sur les parkings pour réduire l'exposition du sol au soleil (Loi APER) - Intégrer des éléments dans le PLUi sur la base des zones d'accélération de la loi ENR et informer des dispositions sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur les nouvelles constructions (habitations et bâtiments industriels) - Identifier des sites au sol ou flottant pouvant accueillir des installations photovoltaïques en priorisant les sites pollués, les arrières décharges et les lacs d'irrigation et en prenant en compte les sites protégés et les zones humides <p>TOITURES PRIVEES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments privés existants en devenant le relais d'aides nationales et régionales, notamment via la plateforme ICARE qui accompagne bien sur ce sujet <p>AUTO-CONSOMMATION SIMPLE OU COLLECTIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire le lien avec les communautés énergétiques, notamment pour l'auto-consommation
	<p>Concilier la mise en place de photovoltaïque sur les parkings avec la végétalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les parkings sur lesquels la végétalisation serait prioritaire sur le développement du photovoltaïque par rapport aux îlots de chaleur urbains - Installer des ombrières photovoltaïques sur les parkings soumis aux dispositions de la loi si leurs caractéristiques le leur permettent
	<p>Mettre à disposition les informations concernant les opportunités en matière de développement des panneaux photovoltaïques sur le territoire via la connaissance de l'ensoleillement (communiquer sur le site internet de la collectivité sur des sites-outils mis à disposition gratuitement)</p>
	<p>Accompagner une démarche participative de production photovoltaïque auprès des communes, des particuliers, voire des entreprises et en priorité sur des espaces déjà anthropisés</p>

 Acteurs à impliquer	
Porteur de l'action : Porteurs de projet	
Services concernés	Partenaires externes
Service Administration du Droit des Sols Service Urbanisme et Aménagement de l'espace	Pôle EnR Collectivités Etat et propriétaires via des institutions conseillères Porteurs de projets Chambre d'agriculture Région Département ALEC Enedis RTE

			Cabinets/agences d'urbanisme SDEEG SEM GIRONDE ENERGIES CEREMA CRER	
Réduction des émissions de GES	-	Réduction des consommations d'énergie	-	Amélioration de la qualité de l'air
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	+56 GWh	Adaptation aux vulnérabilités



Moyens humains et financiers

Moyens financiers :

Candidater (31/12/24) : Aides aux études d'opportunité, de faisabilité et au démarrage des projets d'autoconsommation collective multi-acteurs (Aides régionales)



Difficultés de mise en œuvre

Complexité de mise en œuvre de ce type de projets



Evaluation environnementale stratégique

En ce qui concerne le photovoltaïque :

Enjeux : Le photovoltaïque au sol modifie le paysage s'il existe des co-visibilités entre le projet et des éléments de paysage, sans pour autant constituer une nuisance visuelle. Le photovoltaïque au sol peut menacer la biodiversité sur site en créant des zones d'ombre et en limitant la circulation des espèces. Il convient donc de sélectionner les sites avec les enjeux de biodiversité les plus faibles, notamment en dehors des zones réhabilitées identifiées dans le Schéma directeur des énergies renouvelables de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde de 2021 (espaces protégés Natura 2000, et autres sites sensibles comme les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, etc.).

De plus, dans le cadre de l'agrivoltaïsme, les projets retenus doivent favoriser et répondre aux besoins de diversification de l'agriculture sur le territoire, et ne doivent pas être comptés dans la consommation d'espaces.

Mesures à mettre en place pour éviter et réduire :

- Veiller à l'intégration paysagère des projets.
- Emettre un avis lors des enquêtes publiques de projets photovoltaïques

En ce qui concerne le solaire thermique :

Enjeux : En cas d'utilisation d'énergie solaire pour la production collective d'eau chaude sanitaire (ECS), une attention particulière devra être portée sur le risque de contamination par la bactérie « légionelle ». Ce risque est prégnant en cas de production directe d'eau chaude par l'énergie solaire, dont l'intensité est fluctuante dans le temps. En effet, les baisses de températures de l'eau stockée peuvent induire un risque majeur de prolifération de légionelles.

Mesures à mettre en place pour éviter et réduire :

Le préchauffage solaire est à éviter ; il conviendra de privilégier un système de production indirect, permettant de chauffer de l'eau « technique » (eau morte), indépendant du réseau d'Eau Chaude Sanitaire.

**Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
Nombre annuel de nouveaux projets de photovoltaïque sur le territoire	1 centrale au sol d'ici 2030 et 1 ombrière par an
Production annuelle d'électricité renouvelable sur le territoire (GWh) (TETE)	Objectif : +5 GWh/an
Puissance photovoltaïque installée sur le territoire (Wc/hab) (TETE)	
En phase exploitation de l'installation photovoltaïque, existe-t-il un suivi des espèces fréquentant le site ? (Oui/Non)	

3.2.3. Fiche 2.3 : Développer la chaleur renouvelable sur le territoire

AXE 2 : Maîtriser la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables

Objectif 2 | Développer les énergies renouvelables sur le territoire et les filières biosourcées : bois énergie et bois construction

Action n° 2-3 | Développer la chaleur renouvelable sur le territoire

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

Le diagnostic « Air Énergie Climat » du PCAET identifie parmi les différentes sources d'énergie renouvelable des sources de production de chaleur comme la méthanisation ou la biomasse. Le potentiel de méthanisation représente 3% du potentiel global toutes énergies confondues (soit 13 GWh) et la biomasse a un potentiel de 6% (soit 26 GWh).

Sur la base de ce potentiel, une stratégie de développement des énergies renouvelables a été définie par les élus aux horizons 2030 et 2050. L'objectif opérationnel retenu par les élus est de planifier 2 GWh de méthanisation d'ici 2030, 26 GWh de biomasse d'ici 2030 (même production qu'actuellement) dont 3 GWh de biomasse locale.

Par ailleurs, une partie des futures constructions sera en construction bois (20 constructions bois par an en 2030).

Il est important de travailler sur les différentes sources d'énergie disponibles. La collectivité souhaite ainsi contribuer au développement des projets de méthanisation sur le territoire et inciter à la structuration d'une filière bois énergie et bois construction.

Objectifs opérationnels :

- 2 GWh de méthanisation d'ici 2030 et 4 GWh supplémentaires d'ici 2050
- 26 GWh de biomasse d'ici 2030 dont 3 GWh de biomasse locale
- 20 constructions bois par an en 2030 et 50 constructions bois par an en 2050

Mesures opérationnelles

Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

Contribuer et accompagner le développement des projets de méthanisation :

- Prendre en compte les zones d'accélération ENR
- Envisager des coopérations avec les territoires voisins pour optimiser les potentiels notamment sur les biodéchets.
 - ➔ En lien avec la fiche « Vers un territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » sur la mise en place d'une plateforme de compostage

	<p>Faire connaître le process de pyrogazéification et s'assurer du bilan carbone favorable de cette technologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les potentiels de biomasse sèche (vigne, bois issus de l'industrie, Combustibles solides de récupération (CSR)) pour les valoriser via la pyrogazéification. La valorisation peut aussi se faire via le bois-énergie/paillage/compost et litière. - Se rapprocher des territoires voisins pour étudier l'opportunité d'une expérimentation supra-EPCI
	<p>Entrer en relation avec la Chambre d'agriculture pour étudier les opportunités et développer de nouvelles cultures comme matériaux biosourcés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trouver des débouchés sur les terrains viticoles libres (houblon, miscanthus, cultures chanvre) en sollicitant la Chambre d'Agriculture ou d'autres structures comme Agrobio pour connaître les espèces climato-compatibles pour la Haute Gironde et organiser des réunions sur la diversification des cultures <i>Pour information : Au sein de la Chambre d'Agriculture, la filière chanvre est bien accompagnée (production, transformation, commercialisation)</i> - Faire le lien avec le projet de coopérative carbone en construction par Bordeaux Métropole - Inciter à la construction biosourcée
	<p>Prévoir une étude de faisabilité de réseau de chaleur collectif pour les nouvelles opérations d'aménagement groupées</p> <p>➔ Lien vers la fiche « Planifier l'urbanisme durable »</p>
<p>Sous-actions planifiées ou en cours <i>Année de démarrage : 2027</i></p>	
	<p>Inciter à la structuration d'une filière bois (filière bois d'œuvre et filière bois énergie) :</p> <p>FILIERE BOIS D'ŒUVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire le lien pour cette filière avec la diversification des essences (pour les constructions neuves en bois ou les rénovations des bâtiments anciens) - Favoriser le bois d'œuvre dans les itinéraires sylvicoles - Mobiliser les artisans locaux et les acteurs de la filière - Affiner le potentiel bois d'œuvre disponible sur le territoire <p>FILIERE BOIS ENERGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'usage des déchets de scierie, des bois non valorisables en construction (voire papeterie) pour faire du bois énergie - Affiner le potentiel bois énergie disponible sur le territoire <p>FILIERES CONFONDUES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler avec les acteurs de la filière bois et en coopération avec d'autres territoires à la structuration de la filière bois locale à destination de la construction et du bois énergie (avec CNPF, CD33, région, etc)
<p> Acteurs à impliquer</p>	
<p>Porteur de l'action : CCLNG</p>	
<p>Services concernés</p>	<p>Partenaires externes</p>
<p>Service Développement Economique</p>	<p>Région Bureau d'études</p>

	Chambre d'Agriculture CUMA DDTM ORDT DREAL TERGA CDC Sdeeg33 Alec33 AREC Région (METHANACTION), NeoTerra Département ADEME GRDF, GRT Terega CUMA URCOFOR AAMF ATEE France gaz renouvelable FNCCR CRPF CNPF
--	--

Réduction des émissions de GES	-	Réduction des consommations d'énergie	-	Amélioration de la qualité de l'air	-
Augmentation du stockage carbone	+0,2 kt CO2e	Développement des EnR	+2 GWh	Adaptation aux vulnérabilités	-

 **Moyens humains et financiers**

Moyens financiers :
 Candidater : Soutien à la méthanisation (aides regionals / dispositive delUE)

 **Difficultés de mise en œuvre**

- Éviter de mettre en concurrence les actions sur la protection de la biodiversité/usage de la forêt
- Mettre en relation les apporteurs d'intrants méthanisables

 **Evaluation environnementale stratégique**

Au sujet de la méthanisation
Enjeux :
 Des efforts d'intégration paysagère doivent être menés avec un architecte expert de préférence afin de gêner le moins possible les riverains. L'épandage des digestats sur les terres agricoles permet une augmentation de l'activité biologique des sols à long terme. Attention toutefois à l'hyper fertilisation en nitrates. Utiliser les bonnes pratiques d'épandage. Des fuites accidentelles et de mauvaises pratiques d'épandage des digestats sur les terres agricoles et des fuites peuvent amener à une pollution des nappes phréatiques. Réaliser des diagnostics réguliers. Attention à l'allocation des terres. Certaines terres peuvent être mobilisées pour la

production énergétique au détriment de la production alimentaire. Risques de pollution de l'air si les technologies adaptées ne sont pas utilisées (épandage des digestats). Risques de nuisances olfactives notamment lors de la livraison et du stockage des biodéchets.

Mesure à prendre en compte pour éviter et réduire les impacts :

- ✓ Une attention particulière est nécessaire pour les projets sur les zones Natura 2000 ou proches, ainsi que ceux à proximité de sites sensibles et riches en biodiversité (zones humides, zones proches de nappes phréatiques et des cours d'eau)
- ✓ Mettre en place des bonnes pratiques d'installation du projet de méthanisation pour éviter les risques et la dégradation du paysage et de qualité de vie du voisinage.

Il conviendra de mener des efforts d'intégration paysagère avec un architecte expert afin de gêner le moins possible les riverains (choix du site d'implantation, couleurs utilisées, haies, enfouissement partiel des cuves). Il conviendra de recourir aux bonnes pratiques d'épandage des digestats afin d'éviter d'impacter la biodiversité des sols.

Il conviendra de réaliser régulièrement des diagnostics afin de prévenir les fuites et donc de diminuer les risques de pollution des nappes phréatiques.

Une attention particulière sera portée quant à l'allocation des terres agricoles sur le territoire (respecter le décret n°2016-929 du 7 juillet 2016).

Une attention particulière sera portée quant aux méthodes utilisées lors de l'épandage des digestats pour éviter les risques de rejet d'ammoniac dans l'air ou l'eau (fosses couvertes, contrôle qualité, distance d'isolement, délai avant le retour du bétail, techniques de limitation de la diffusion d'ammoniac (à l'aide de pendillard ou de disques pour l'enfouissement direct, absence de vent etc.)

Il conviendra d'adopter et de mettre en place toutes les mesures possibles afin d'éviter des désagréments olfactifs pour les riverains (bornes étanches pour le transport et rinçage régulier, trajets optimisés, gestion des déchets en flux tendus pour éviter les odeurs de stockage, utilisation d'hangars etc.).

Au sujet de la filière bois énergie

Enjeux :

La mise en place d'une filière bois-énergie peut contribuer à un bon entretien des forêts si la gestion est durable. Il peut donc être intéressant de lancer une étude d'impact avant de développer cette filière. Cependant, l'exploitation forestière, si elle est menée de façon durable, ne porte pas atteinte à la diversité animale et végétale. L'encadrement strict d'une filière bois-énergie avec des pratiques durables et respectueuses permet un entretien des forêts. Il faut prélever la juste quantité et de la bonne manière. Attention, les coupes claires à grande échelle peuvent impacter la ressource en eau si elle concerne un linéaire de plusieurs centaines de mètres.

Les émissions provoquées par le chauffage au bois contribuent grandement à la dégradation de la qualité de l'air, notamment en période hivernale (96% des émissions de PM_{2,5} et PM₁₀ du territoire pour le secteur résidentiel proviennent des appareils de chauffage au bois).

Mesure à prendre en compte pour éviter et réduire les impacts :

- ✓ Mettre en place des bonnes pratiques de gestion durable des forêts de plan d'approvisionnement lors de la réalisation des projets.
- ✓ Ne pas réaliser de coupes claires sur les ripisylves du territoire
- ✓ Il conviendra de surveiller attentivement les concentrations en particules fines de l'air hivernal.



Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Production annuelle de méthanisation sur le territoire (GWh)	2 GWh en 2030
Nombre de construction biosourcée annuellement	20 maisons biosourcées en 2030
Production annuelle de biomasse énergie (GWh)	26 GWh/an en 2030 (même niveau qu'actuellement) dont 3 GWh de production locale



Taux annuel de production d'énergie renouvelable chaleur/froid sur le territoire (%) (TETE)	
Évolution des surfaces de boisements (m ²) (source : IGN/ Corine Land Cover)	
Relevé des préconisations de réduction et d'évitement mises en application sur chaque projet de méthanisation (Oui/Non)	
Proportion de consommation de bois local pour l'énergie (%) (source : AREC)	

3.2.4. Fiche 2.4 : Se former aux nouveaux métiers de l'énergie et de la construction durable

AXE 2 : Maîtriser la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables

Objectif 3 | Rénover les bâtiments, construire durablement, lutter contre la précarité énergétique, travailler sur la sobriété énergétique

Action n° 2-4 | Se former aux nouveaux métiers de l'énergie et de la construction durable

Niveau de priorité de l'action : 1b

Contexte et objectifs

Les secteurs résidentiel et tertiaire représentent respectivement 22% et 5% de la consommation énergétique du territoire en 2019 (diagnostic PCAET) et respectivement 4,7% et 3,2% des émissions de gaz à effet de serre du territoire en 2019 selon l'approche réglementaire.

Par ailleurs, le secteur résidentiel est responsable de 68% des émissions de particules fines de diamètre inférieur à 2,5 microns (PM_{2,5}) du territoire du fait entre autres de l'utilisation de bois dans des équipements peu performants (foyer ouvert par exemple).

Travailler sur l'efficacité et la sobriété énergétique apparaît donc nécessaire et en particulier former les professionnels du secteur aux nouveaux métiers liés à l'énergie semble indispensable !

Objectif qualitatif :

- Développer la formation des professionnels de la rénovation et de la construction neuve afin de disposer sur le territoire des compétences pour réaliser les travaux de rénovation et de construction.

Mesures opérationnelles

Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2028

Se rapprocher des organismes de formation (CFM Reignac, compagnies consulaires, etc.) pour former les professionnels aux nouveaux métiers liés à l'énergie :

- Travailler sur l'identification d'une liste de tous les professionnels de la construction présents sur le territoire : artisans locaux, architectes, maîtres d'œuvre, etc
- Travailler avec la Chambre des Métiers, la Chambre des Commerces et de l'Industrie, la fédération du bâtiment, les compagnies consulaires, les lycées professionnels et les CFA (Centres de formation des apprentis) sur une offre à destination des professionnels et des artisans de la construction et de la rénovation.
- Travailler avec les architectes des Bâtiments de France sur les critères d'acceptabilité de la rénovation énergétique.



Acteurs à impliquer	
Porteur de l'action : CCLNG	
Services concernés	Partenaires externes
Service Développement Economique	CAPEB CEGIBAT (gaz) CFM Reignac/compagnies consulaires Chambre des Métiers Chambre des Commerces et de l'Industrie Lycées professionnels CFA

Réduction des émissions de GES	Non quantifiable	Réduction des consommations d'énergie	Non quantifiable	Amélioration de la qualité de l'air	Non quantifiable
Augmentation du stockage carbone	Non quantifiable	Développement des EnR	Non quantifiable	Adaptation aux vulnérabilités	Non quantifiable

Moyens humains et financiers

Difficultés de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Arriver à mobiliser l'ensemble des professionnels du secteur de la construction - Attirer les futurs professionnels dans le secteur des métiers de l'énergie

Evaluation environnementale stratégique

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
	Objectif
Évolution du nombre de formations organisées annuellement	

3.2.5. Fiche 2.5 : Rendre les bâtiments privés du territoire durables et sobres

AXE 2 : Maîtriser la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables

Objectif 3 | Rénover les bâtiments, construire durablement, lutter contre la précarité énergétique, travailler sur la sobriété énergétique

Action n° 2-5 | Rendre les bâtiments privés du territoire durables et sobres

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

Le secteur résidentiel représente 22% de la consommation énergétique du territoire (diagnostic PCAET) en 2019 et 4,7% des émissions de gaz à effet de serre du territoire en 2019 selon l'approche réglementaire.

En 2020, le parc de résidences principales datant d'avant 1970 représente 35% du parc global et le parc construit entre 1971 à 2005 représente 39% du parc global (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-243301181#chiffre-cle-3>). Un réel enjeu existe sur le territoire en termes de rénovation énergétique. De plus, le taux de pauvreté sur le territoire est en 2021 de 13,3% (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-243301181>).

La lutte contre la précarité énergétique est donc un enjeu majeur pour ce territoire. Elle permettra de contribuer à la fois à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité de vie des populations les plus vulnérables et à renforcer la justice sociale et environnementale.

Par ailleurs, la construction durable est aussi un moyen de stockage carbone et de réduction de gaz à effet de serre et peut contribuer à dynamiser l'économie locale.

Objectifs opérationnels :

- Rénover environ 100 maisons/an et 6 appartements/an d'ici 2030 à l'échelle du territoire
- 20 constructions bois par an en 2030 et 50 constructions bois par an en 2050

Mesures opérationnelles

Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

Communiquer sur les aides financières pour la rénovation énergétique (OPAH, ICARE, etc ...) :

- Accompagner les propriétaires occupants sur le montage de leur dossier d'aide (outil dématérialisé, vulgarisation du contenu et de la procédure et sensibilisation).
- Communiquer sur les aides financières disponibles en particulier développer la communication sur les réseaux sociaux
- Favoriser les permanences de l'OPAH (opération programmée pour l'amélioration de l'habitat) sur l'ensemble du territoire
- Informer les ménages des solutions gaz compatibles avec la RE2020 afin de remplacer les systèmes vétustes (exemple : faire connaître la pompe à chaleur hybride gaz)

	<p>Étudier l'opportunité de mettre en place le permis de louer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étudier la mise en place du dispositif "Permis de louer" qui est un contrôle des logements mis en location sur le territoire de la CCLNG et qui a plusieurs objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ➤ lutter contre le mal logement et les marchands de sommeil (propriétaires qui abusent de leurs locataires en louant très cher un logement indigne) ➤ accompagner vers la rénovation les propriétaires bailleurs - S'assurer que les travaux à conduire intègrent la bonne isolation des logements, un chauffage et une production d'eau chaude décents - Mobiliser des ressources humaines via le recrutement d'un chargé de mission lutte contre l'Habitat Indigne
	<p>Améliorer l'isolation thermique et limiter les émissions de polluants dues au chauffage (notamment de particules fines) des foyers des ménages</p>
<p>Sous-actions planifiées ou en cours Année de démarrage : 2025</p>	
	<p>Accompagner les ménages en situation de grande précarité dans le cadre de l'OPAH :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une synergie et une mutualisation de différents services, MDSI, CAF, FSL, OPAH et chargés de mission lutte contre l'habitat indigne - Contribuer au dispositif du Protocole de Partenariat social en élaborant un projet collaboratif et multi-partenarial - Sensibiliser et favoriser les signalements par des partenaires des dossiers des ménages en grande précarité pour les accompagner dans les dispositifs de rénovation de l'habitat - Renforcer l'accompagnement des ménages éprouvant des difficultés d'ordre technique et financière - Equiper et/ou inciter les particuliers à s'équiper d'un système de régulation automatique de la température du chauffage par pièce afin de répondre au décret n° 2023-444, adopté le 7 juin 2023, à l'occasion des travaux pris en charge par l'OPAH
	<p>Favoriser la mise en place d'un parc locatif social pour répondre aux besoins, dans le cadre du PLUi :</p> <p>Intégrer des objectifs de production de logements locatifs sociaux et d'accession à la propriété dans le PLUi.</p> <p>Accompagner les propriétaires bailleurs à conventionner les loyers pour l'obtention d'aides à la rénovation selon trois niveaux de loyers :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Loyer intermédiaire (-15% du marché locatif) 2- Loyer social (-30% du marché locatif) 3- Loyer très social (-45% du marché locatif) <p>L'abattement fiscal est progressif en fonction du niveau de conventionnement du loyer.</p>
	<p>Sensibiliser systématiquement les ménages porteurs d'un dossier OPAH hors rénovation énergétique (adaptation et assainissement) à l'opportunité de réaliser des travaux d'amélioration énergétique sans obligation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le rôle de l'OPAH pour la rénovation et en particulier sur les bâtiments anciens - Disposer d'objectifs plus ambitieux pour les propriétaires bailleurs - Communiquer sur les primes de sortie de vacances (5 000€) et de transformation d'usage du bâtiment (156€) - Proposer des travaux complémentaires aux ménages ➔ Se référer à la réglementation de l'habitat en vigueur

	Prolonger le dispositif de l'OPAH après 2026 : <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir auprès des élus les résultats de l'OPAH : l'OPAH Haute Gironde sort à la deuxième place des OPAH les plus prolifiques sur toute la Gironde (environ 12 OPAH sur le Département) - Poursuivre les objectifs fixés depuis 2011 par la Haute Gironde
	S'appuyer sur la filière bois d'œuvre locale pour la construction durable en bois : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Se référer à la fiche action « Développer la chaleur renouvelable sur le territoire »
	Sensibiliser l'ensemble des acteurs à la sobriété énergétique : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Se référer à la fiche action « Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public, des acteurs du territoire, des élus ainsi qu'un évènement Climat-Air-Energie sur le territoire.
	Garantir l'atteinte de la Règlementation environnementale en vigueur via les transmissions des attestations de respect de la réglementation environnementale en vigueur fournies par les pétitionnaires lors des demandes d'autorisations d'urbanisme concernées



Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : CCLNG	
Services concernés	Partenaires externes
OPAH Lutte contre l'habitat indigne (LHI)	ICARE ANAH Département Communes EPCI Haute Gironde MDSI CAF FSL ADIL SOLIHA CREAQ Fondation Abbé Pierre Compagnons Bâtisseurs SEGAT GRDF

Réduction des émissions de GES	-1 kt CO2e	Réduction des consommations d'énergie	-10 GWh	Amélioration de la qualité de l'air	-0,5 t NOx -0,1 t SO2 -4 t COVNM -0,3 t NH3 -3 t PM10 -3 t PM10
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

Moyens humains et financiers

Moyens humains :

- Mobiliser des ressources humaines via le recrutement d'un chargé de mission lutte contre l'Habitat Indigne

Moyens financiers :

- Candidater : La rénovation énergétique des logements sociaux (Aides régionales)

Difficultés de mise en œuvre

OPAH : réglementation variable, l'ANAH modifie son règlement chaque année

OPAH : le parcours du dispositif étant assez long, il peut décourager les propriétaires bailleurs.

Evaluation environnementale stratégique

Enjeux :

Éviter d'impacter l'architecture du patrimoine : certains travaux de rénovation peuvent engendrer des nuisances sonores et/ou des poussières pouvant impacter temporairement la biodiversité. L'amélioration de la performance énergétique des logements a une incidence indirecte sur l'amélioration de la qualité de l'air mais certains travaux de rénovation peuvent engendrer des nuisances sonores et/ou des poussières pouvant impacter temporairement les riverains.

Point de vigilance sur l'utilisation du bois : il doit provenir d'un approvisionnement responsable et de forêts gérées durablement et si possible locales.

Mesures à mettre en place pour éviter et réduire :

- ✓ Veiller à réduire l'impact des travaux au niveau sonore, sur la biodiversité et sur les particules fines via la réalisation d'un guide de préconisations et la sensibilisation des professionnels du bâtiment
- ✓ Communiquer en amont sur les travaux pour éviter les nuisances

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Nombre de ménages accompagnés annuellement par les différents dispositifs sur le territoire	34 dossiers accompagnés annuellement
Nombre de logements rénovés énergétiquement annuellement sur le territoire (nombre de logements rénovés/100 logements existants) (TETE)	100 maisons rénovées/an et 6 appartements/an d'ici 2030 soit 1,4 maison rénovée/100 maisons et 1,4 appartements rénovés/100 appartements
Nombre annuel de propriétaires bailleurs ayant rénové leur logement	4 propriétaires bailleurs ayant rénové leur logement par an
Mise en place du permis de louer	Oui
Consommation d'énergie du secteur résidentiel sur le territoire (GWh) (TETE)	Baisse de 5% entre 2019 et 2030
Transmission pour chaque projet du guide de préconisations (Oui/Non)	

3.3. Favoriser le développement économique local en valorisant les ressources disponibles

Favoriser le développement économique local en valorisant les ressources disponibles est une priorité stratégique pour la CCLNG, soucieuse de **dynamiser** son territoire tout en renforçant sa résilience et son attractivité. Les **projets économiques durables**, tels que les initiatives de circuits courts, contribuent à réduire l'empreinte carbone et à créer des emplois non délocalisables.

Le diagnostic territorial de la CCLNG montre que sur l'année 2019 près de 12 140 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) ont été collectés pour l'ensemble des 12 communes. La collecte et la valorisation des déchets ménagers de la CCLNG est gérée par le SMICVAL Libournais Haute Gironde et au total, toujours en 2019, les déchets produits sur le territoire ont été **valorisés énergétiquement** hors du territoire à hauteur de 6 GWh.

Dans cette optique, l'adoption de principes d'économie circulaire permettrait de maximiser l'utilisation des ressources locales, en encourageant le recyclage, la réutilisation et la réparation des biens, tout en réduisant la production de déchets sur le territoire et en favorisant une gestion plus **efficace et responsable** des matières premières.

D'autres actions proposées, comme la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), permettent de renforcer la cohésion sociale, de soutenir l'économie locale, et permettent de construire un **modèle de développement harmonieux et pérenne**, en phase avec les défis environnementaux et sociaux actuels.

3.3.1. Fiche 3.1 : Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

AXE 3 : Favoriser le développement économique local en valorisant les ressources disponibles

Objectif 1 | Développer les activités en faveur d'une alimentation durable et faire évoluer les modes de consommation

Action n° 3-1 | Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

Le secteur agricole est un des enjeux en termes d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire (7% des émissions de GES selon l'approche réglementaire). La collectivité souhaite ainsi réduire l'impact de ces secteurs, en maintenant une activité performante.

Favoriser la consommation de produits locaux et de qualité par ses occupants (résidents, collectivités, professionnels) et par la restauration collective est donc un axe de travail permettant de soutenir le secteur agricole tout en limitant l'empreinte carbone de l'agriculture, des transports, et de l'alimentation.

Il existe plusieurs démarches alimentaires territoriales (PAT) à l'échelle de la Haute-Gironde :

- Le PAT Cubzaguais Nord Gironde porté par la CC Latitude Nord Gironde et le Grand Cubzaguais CC, et qui a été labellisé en janvier 2023 (programme d'actions 2023-2025)
- Le PAT de l'Estuaire labellisé en 2020
- La Démarche Alimentaire de Haute Gironde (non labellisée PAT) qui porte un programme d'actions à l'échelle des 4 CDC de Haute Gironde (2023-2025)

Objectif opérationnel :

- Contribuer à la réduction de la consommation du transport de marchandises de 19% d'ici 2030

Qu'est-ce qu'un Projet Alimentaire Territorial ?

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.). Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.



Mesures opérationnelles

Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

Accompagnement au changement d'habitude alimentaire locale et circuits courts :

POUR LES HABITANTS

- Accompagner les habitants au changement d'habitudes alimentaires local et circuits courts en lien avec l'épicerie sociale et solidaire
- Accompagner les habitants sur le « Mieux manger, moins gaspiller, mieux économiser »
- Développer des activités solidaires autour de l'alimentation durable (jardins participatifs, actions de sensibilisation)
- Partager des trucs et astuces faits maison
- Mettre en place des journées d'entraide de citoyens envers les agriculteurs permettant une approche éducative et solidaire
- Communiquer autour des événements nationaux "Semaine des sols vivants", « Tous au Compost », « Journées Nationales de l'agriculture »

POUR LES SCOLAIRES

- Eduquer dès le plus jeune âge en faveur d'une meilleure alimentation
- Informer/sensibiliser les jeunes à l'alimentation locale, durable et avec moins de viande
- Informer les parents sur les changements pour les rassurer
- Informer les agents de cantine
- Encourager les jardins partagés à côté des écoles et le compostage

Sous-actions planifiées ou en cours

Année de démarrage : 2025

Finaliser la Démarche alimentaire territoriale Cubzaguais Nord Gironde et mettre en œuvre le programme d'actions du PAT :

- Soutenir les circuits courts : poursuivre le référencement du réseau des producteurs/distributeurs de Haute-Gironde et développer les points de collecte et l'offre commerciale dédiés à l'alimentation locale.
- Manger local et de qualité dans la restauration collective :
 - Aider la restauration collective à développer un mode d'approvisionnement local (formation, sensibilisation)
 - Aider les producteurs à répondre aux marchés publics
 - Développer les initiatives agricoles publiques locales (projets agricoles communaux)
- Mener des actions en faveur d'une meilleure alimentation



Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : CCLNG/EPCI Haute-Gironde

Services concernés

Pôle développement économique et environnemental
LNG et G3C

Partenaires externes

DAT - Haute Gironde
SMICVAL

	Associations caritatives LNG Département / Région Programme européen (LEADER)
--	---

Réduction des émissions de GES	Non quantifiable	Réduction des consommations d'énergie	Non quantifiable	Amélioration de la qualité de l'air	Non quantifiable
Augmentation du stockage carbone	Non quantifiable	Développement des EnR	Non quantifiable	Adaptation aux vulnérabilités	Non quantifiable



Moyens humains et financiers

Moyens financiers :

1/5 ETP + coordinatrice Démarche Alimentaire Haute Gironde

Moyens financiers :

Budget PAT LNG et DAT Haute Gironde (156 220 € sur 2023-2026)



Difficultés de mise en œuvre

Imbrication de la DAT HG et du PAT CNG qui pose la question de quelles actions se font à quelle échelle et avec quels moyens.



Evaluation environnementale stratégique



Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Nombre d'actions de sensibilisation menée annuellement sur les enjeux de l'alimentation	2 par an
Nombre de formations organisées annuellement sur le territoire sur les enjeux de l'alimentation	1 pour gestionnaire cantine et 1 pour producteurs par an
Hausse du nombre de nouveaux producteurs/distributeurs de produits locaux référencés	À comparer à l'existant (76)
Nombre de projets agricoles communaux initiés ou en cours	1 pour les 6 prochaines années
Consommation du secteur des transports de marchandises par an (GWh)	Baisse de 19% d'ici 2030

3.3.2. Fiche 3.2 : Accompagner et favoriser les projets économiques durables et les initiatives d'économie circulaire

AXE 3 : Favoriser le développement économique local en valorisant les ressources disponibles

Objectif 2 | Encourager l'économie circulaire et locale sur le territoire

Action n° 3-2 | Accompagner et favoriser les projets économiques durables et les initiatives d'économie circulaire

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

À l'échelle du territoire, les émissions de gaz à effet de serre du secteur des déchets sont très faibles (seulement 0,3% du bilan GES réglementaire en 2019) car le traitement est réalisé en dehors du territoire. Toutefois, il est primordial de poursuivre les actions pour réduire les déchets produits sur le territoire en facilitant le recyclage et le réemploi notamment au travers la multiplication des Repair Cafés, pour consommer moins de ressources donc pour travailler sur les enjeux de l'économie circulaire.

Objectif opérationnel :

- Favoriser l'écologie industrielle, l'éco-conception et réduire de 10% d'ici 2030 la consommation du secteur industriel

Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets.

Ce modèle repose sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. Il met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, production et consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de bien, la réutilisation et le recyclage des composants.

Qu'est-ce qu'un Repair Café?

Un Repair Café est un atelier consacré à la réparation d'objets et organisé à un niveau local sous forme de tiers-lieu, entre des personnes qui habitent ou fréquentent un même endroit.

Mesures opérationnelles

<p>Sous-actions nouvelles <i>Année de démarrage : 2025</i></p>	
	<p>Co-construire la nouvelle feuille de route Nouvel R du SMICVAL :</p> <p>L'association Nouvel R est une association qui accompagne les porteurs de projet dans l'économie circulaire sur le territoire du Nord-Est de la Gironde (Libournais, Saint-Emilionnais, Haute Gironde) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la création d'activité autour de process techniques utilisant les déchets comme matières premières 2. l'accueil d'entreprises dans le HOTSPOT pour développer et faire émerger les dispositifs de recyclage 3. la fédération d'acteurs : entreprises, collectivités, acteurs de l'économie sociale et solidaire, enseignement... <p>NOUVEL'R est la démarche du SMICVAL, des intercommunalités qui le constituent, d'entreprises et d'associations du territoire, de s'engager dans le développement de l'économie circulaire, où le déchet est considéré comme une ressource dans une perspective de création d'emplois locaux et de réduction de gaspillage des ressources naturelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et développer de nouvelles filières d'économie circulaire avec les entreprises pour travailler entre autres sur les enjeux de l'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT)
	<p>Mieux communiquer sur les actions en lien avec les déchets et l'économie circulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des ateliers de réutilisation de certains déchets (<i>exemples : Filets légumes, cordage, boîte de conserve- Vous ne savez plus quoi faire de vos boîtes de conserve vides ? Participez à notre atelier !</i> ») - Faire une campagne sur les réseaux sociaux, sur le partage de photos de déchets réutilisés (<i>exemple : « Postez votre photo sur la CCLNG »</i>) - Faire des campagnes d'affichage en période plus critique (avant l'été par exemple) - Impliquer les enfants dans les différentes actions d'animation - Faire un micro-trottoir destiné aux enfants pour leur demander des actions d'amélioration sur le sujet et diffuser ensuite les résultats sur les réseaux sociaux - Prendre contact avec les agriculteurs pour savoir ce qu'ils proposent en matière de recyclage (<i>par exemple : les coquilles d'œuf, le marc de café utilisé pour fertiliser la terre</i>)
	<p>Multiplier les Repair Cafés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser régulièrement et à différents endroits du territoire, des cafés permettant la réparation d'objets - Sensibiliser aux produits low-tech <div style="background-color: #00728f; color: white; padding: 10px; border-radius: 15px; margin-top: 10px;"> <p>Qu'est-ce que le Low Tech?</p> <p><i>L'approche Low Tech, parfois appelée innovation frugale, est une démarche innovante de conception et d'évolution de produits, de service, de procédés ou de systèmes qui vise à maximiser leur utilité sociale et dont l'impact environnemental n'excède pas les limites locales et planétaires.</i></p> </div>
	<p>Promouvoir auprès des entreprises l'utilisation de matériaux biosourcés et encourager l'économie circulaire et le réemploi de ces derniers</p>

	Sensibiliser les entreprises et artisans sur le recours à des matériaux moins polluants
Sous-actions planifiées ou en cours <i>Année de démarrage : 2025</i>	
	Aménager une Zone d'activité économique dédiée à la filière dirigeable à Laruscade : <u>Objectif</u> : Favoriser l'émergence d'un mode de transport bas carbone dédié au transport des charges lourdes : réduction des trafics routiers, optimisation de la gestion de la filière bois (extraction de bois en zone inaccessible, possibilité de relier/connecter des sites isolés).



Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : CCLNG/ SMICVAL	
Services concernés	Partenaires externes
Service communication Service Développement économique	Région Industriels Communes Associations

Réduction des émissions de GES	-0,1 kt CO2e	Réduction des consommations d'énergie	-0,4 GWh	Amélioration de la qualité de l'air	-0,1 t PM ₁₀ -0,05 t PM _{2,5} -0,4 t NO _x -2 t COVNM
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-



Moyens humains et financiers

Moyens financiers :

Coût financier du projet d'aménagement de la filière dirigeable : 1 500 000 € pour le foncier et coût supplémentaire pour les bâtiments

Candidater : Création de nouvelles activités en économie circulaire (Aides régionales)

Candidater : Investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets (Aides régionales / dispositif de l'UE)

Candidater : Longue Vie aux Objets (Aides Ademe)



Difficultés de mise en œuvre

Etre vigilant pour la filière dirigeable à limiter la destruction des zones humides et des espèces protégées



Evaluation environnementale stratégique

Enjeux : Préserver et protéger la biodiversité dans le cadre de l'aménagement d'une Zone d'activité économique dédiée à la filière dirigeable à Laruscade

Mesures à mettre en place pour éviter et réduire :

- Les préconisations faites sur les enjeux déjà identifiés dans l'étude d'impact du projet de ballons dirigeables seront à prendre en compte dans le projet final.

**Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
Nombre d'ateliers organisés annuellement sur les thématiques déchets	2 ateliers par an
Évolution annuelle du tonnage de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés (kg/habitant) (TETE)	
Aménager une ZAE dédiée à la filière dirigeable (Oui/Non)	
Evolution positive du nombre de Repair Cafés organisés annuellement sur le territoire	

3.3.3. Fiche 3.3 : Vers un territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage

AXE 3 : Favoriser le développement économique local en valorisant les ressources disponibles

Objectif 2 | Encourager l'économie circulaire et locale sur le territoire

Action n° 3-3 | Vers un territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

À l'échelle du territoire, les émissions de gaz à effet de serre du secteur des déchets sont très faibles (seulement 0,3% du bilan GES réglementaire en 2019) car le traitement est réalisé en dehors du territoire. Toutefois, il est primordial de poursuivre les actions pour réduire les déchets produits sur le territoire, pour consommer moins de ressources et pour développer le recyclage et le réemploi.

Le SMICVAL en charge de la collecte et du traitement sur le territoire de la CCLNG souhaite tendre vers un territoire Zéro Déchet et Zéro Gaspillage.

Par ailleurs, dans sa nouvelle feuille de route, le SMICVAL cherche à développer le compostage via des plateformes implantées sur son territoire, via une contractualisation avec des propriétaires agricoles.

Mesures opérationnelles

Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

Relayer les actions du SMICVAL dans chaque commune :

- Relayer les actions du Smicval dans les canaux de communication : sites web (communes et CDC), magazines des collectivités, affichages, réseaux sociaux...
- Sensibiliser et former agents et élus sur les enjeux des déchets
- Organiser des actions en partenariat avec les associations locales sur les enjeux des déchets dans les différentes communes
- Mettre en place des stands d'information au grand public sur les marchés, lors des événements dans les communes.
- Organiser des campagnes d'affichage dans les services publics, à destination des agents et des écoles sur le tri des déchets, sur la lutte contre le gaspillage.
- Organiser des campagne sensibilisation sur la réutilisation des déchets, le broyage...

Mettre en place une plateforme de compostage sur le territoire :

- Mettre en place une plateforme de valorisation des restes alimentaires (via collecte de restes) pour un retour au sol de qualité et au service d'une agriculture locale et durable

Sous-actions planifiées ou en cours

Année de démarrage : 2025

Accompagner les établissements scolaires à la réduction du gaspillage alimentaire :

- Financer des accompagnements individuels des établissements scolaires en suivant la démarche suivante :
 - Diagnostic des établissements (fonctionnement, pesées)
 - Préconisations
 - Accompagnement à la mise en place des actions
 - Formation du personnel de cantines et des animateurs ALSH
- Faire le lien entre les cantines scolaires et l'épicerie sociale et solidaire pour éviter le gaspillage
- Mettre en place du compostage dans les cantines ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) et EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant)

S'appuyer sur les démarches lancées par le SMICVAL pour tendre vers un territoire Zéro déchet, Zéro gaspillage auprès des écoles et des services d'accueil des enfants :

- Mettre en place l'expérimentation des « couches lavables » sur les EAJE de la CCLNG afin d'être exemplaire et d'inciter les familles à faire de même.
- Former le personnel Petite Enfance.
- Diffuser le guide « Mon école zéro waste »



Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : SMICVAL

Services concernés	Partenaires externes
ALSH EAJE Coordo Petite Enfance (ME Mestreguilhem) PAT CNG	SMICVAL DAT Haute Gironde CREPAQ (REGAL) Associations Communes Léo Lagrange (prestataire) Agriculteurs volontaires PAT

Réduction des émissions de GES	Pas de sites de traitement sur le territoire	Réduction des consommations d'énergie	Pas de sites de traitement sur le territoire	Amélioration de la qualité de l'air	Pas de sites de traitement sur le territoire
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-



Moyens humains et financiers

Moyens financiers et humains du SMICVAL

Difficultés de mise en œuvre

- Transport de produits alimentaires dans le respect des normes réglementaires
- Trouver un site d'implantation de la plateforme de compostage répondant aux normes en vigueur

Evaluation environnementale stratégique

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Nombre d'ateliers organisés annuellement sur les thématiques déchets	2 ateliers par an
Évolution négative du nombre de couches jetables non utilisées (par rapport aux années précédentes)	
Évolution annuelle du grammage de gaspillage alimentaire en nombre de kg de déchets/pesées en cantine	Loi AGEC : réduire le gaspillage alimentaire de 50 % par rapport à son niveau de 2015 d'ici 2025
Évolution annuelle du tonnage de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés (kg/habitant) (TETE)	

3.3.4. Fiche 3.4 : Accompagner les acteurs socio-professionnels du tourisme et des loisirs durables

AXE 3 : Favoriser le développement économique local en valorisant les ressources disponibles

Objectif 3 | Encourager le tourisme et les loisirs durables

Action n° 3-4 | Accompagner les acteurs socio-professionnels du tourisme et des loisirs durables

Niveau de priorité de l'action : 1b

Contexte et objectifs

Dans une ère où le comportement des touristes est en évolution et où la question de l'environnement devient indispensable, les acteurs du tourisme doivent s'adapter pour intégrer des actions éco-responsables, sensibiliser et inciter leurs clients à adapter les bons gestes.

Mesures opérationnelles

Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2028

Accompagnement des acteurs socio-professionnels du tourisme et des loisirs durables à une conversion professionnelle des structures plus durables (Logement/Restaurant) :

- Mener des actions de sensibilisation des acteurs touristiques pour une gestion plus durable et écoresponsable
- Offrir des kits de sensibilisation et de communication pour les touristes et les loisirs afin d'inciter à un tourisme plus responsable et travailler sur d'autres outils de sensibilisation et de communication à destination des clients/vacanciers
- Accompagner à la conversion de la gestion de la structure par de l'auto-aménagement, de l'entretien (paysager, produits ménagers...), l'introduction de tri, l'achat matériel moins énergivore et proposition de prêt (vélos...)
- Organiser des rencontres avec des partenaires institutionnels et en lien avec les enjeux environnementaux ...pour prendre connaissances des solutions possibles, des aides financières, des labellisations existantes et sur des thématiques comme la gestion des déchets
- Visiter des structures qui sont en cours ou qui ont déjà mis en place des actions éco-responsables (visites à proposer aux prestataires intéressés par la démarche)

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : CCLNG

Services concernés	Partenaires externes
Office de tourisme BBTE	Office de tourisme Gironde Tourisme SMICVAL

Réduction des émissions de GES	Non quantifiable	Réduction des consommations d'énergie	Non quantifiable	Amélioration de la qualité de l'air	Non quantifiable
Augmentation du stockage carbone	Non quantifiable	Développement des EnR	Non quantifiable	Adaptation aux vulnérabilités	Non quantifiable

 **Moyens humains et financiers**

 **Difficultés de mise en œuvre**

Pas de difficultés particulières de mise en œuvre identifiée

 **Evaluation environnementale stratégique**

 **Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

3.3.5. Fiche 3.5 : Développer les sentiers de randonnée

AXE 3 : Favoriser le développement économique local en valorisant les ressources disponibles

Objectif 3 | Encourager le tourisme et les loisirs durables

Action n° 3-5 | Développer les sentiers de randonnée

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

Une étude menée par le Conseil Départemental de la Gironde en 2013 a mis en avant de nombreuses difficultés liées à une offre de randonnées qui aujourd'hui ne correspond plus à la demande de par le nombre de kilomètre linéaire trop important, un entretien de moins en moins suivi ou trop disparate. Par conséquent, le Conseil Départemental de la Gironde (CD33) accompagne les collectivités volontaires dans la refonte du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIRR) au profit d'un schéma communautaire plus cohérent réduit au kilomètre et mettant en avant des véhicules valorisant les intérêts patrimoniaux et paysagers.

Objectif opérationnel :

- Contribuer à la réduction de la consommation du secteur des transports routiers de 15% d'ici 2030

Mesures opérationnelles

Sous-actions planifiées ou en cours

Année de démarrage : 2025

Développer les sentiers de randonnée (transversalité avec les territoires autour) via le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) :

À partir des boucles de randonnées existantes l'objectif est de repenser les boucles afin de répondre à la demande et proposer plusieurs niveaux de pratique.

- Articuler et mailler le schéma communautaire de sentiers pédestres avec le Schéma Directeur Cyclable
- Mettre en place des sentiers de randonnée pour la pratique du VTT et des boucles à vélo (en prenant en compte l'accessibilité des centres bourgs et la mobilité pour les vacanciers)
- Suivre la méthodologie mise en place par le CD33 qui accompagne les collectivités dans le cadre de la refonte :
 - 1/ État des lieux des sentiers de randonnée existants que le CD33 a mis en place à l'époque car compétente en la matière (création de sentiers de randonnée)
 - 2/ Inventaire des sentiers basé sur une grille des critères qui prend compte des données terrain ou touristiques afin de les prioriser et sélectionner les plus pertinentes qui pourraient intégrer le nouveau schéma intercommunal de la collectivité, en tenant compte des données foncières afin de réduire au maximum le passage chez des privés.
 - 3/ Une fois le schéma validé par la collectivité : circuit de validation auprès du CD33, signature, convention de délégation de la gestion des sentiers entre la collectivité et le CD33
 - 4/ Lancement d'un marché pour l'aménagement des nouveaux sentiers par une signalétique déjà proposée par le CD33 puis aménagement
 - 5/ Valorisation par l'office de tourisme (carte et communication) et animation des parcours par des offres touristiques (balades guidées, aménagement de sentiers thématiques)



Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : CCLNG

Services concernés

Office du tourisme

Partenaires externes

Département
Acteurs du territoire en lien avec la thématique (ex : Associations de marche pédestre, VTT...)
Communes de la CCLNG (par des délégués communaux)

Réduction des émissions de GES	Déjà inclus dans les fiches sur la mobilité	Réduction des consommations d'énergie	Déjà inclus dans les fiches sur la mobilité	Amélioration de la qualité de l'air	Déjà inclus dans les fiches sur la mobilité
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-



Moyens humains et financiers

Moyens humains :

1 ETP nécessaire pour mener à bien le projet

Moyens financiers :

temps agents



Difficultés de mise en œuvre

- Connaissance et maîtrise d'un outil SIG pour cartographier les boucles
- Projet chronophage car nécessite de nombreuses compétences et de temps : animation du réseau, inventaire terrains, suivi administratif, liaison avec le CD33, SIG, cartographie, suivi marché publique et aménagement, animation de réunions...



Evaluation environnementale stratégique

L'évaluation des incidences Natura 2000 a été réalisée dans le cadre du PDIPR et donc a déjà été anticipée par la collectivité.

Enjeux :

Etre vigilant sur les impacts potentiels liés à la probable augmentation de la fréquentation des chemins situés sur ou à proximité d'espaces naturels sensibles

Mesures de réduction ou d'évitement :

- Respecter les mesures de vigilance indiquées dans le dossier et rappeler aux usagers du chemin par la mise en place d'information ou autre
- Privilégier, en phase d'entretien, les périodes les moins impactantes sur la faune et la flore locale

- Ne pas flécher ou indiquer précisément sur le parcours la présence d'espaces naturels protégés en dehors des limites de l'emprise du chemin, mais accessibles



Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Nombre de téléchargements annuels des boucles en ligne	
Consommation d'énergie du secteur des transports routiers par an (GWh) (TETE)	Baisse de 15% d'ici 2030
Linéaire de création de nouvelles voies ayant eu recours à une artificialisation (km)	

3.3.6. Fiche 3.6 : Faciliter l'installation dans les centres bourgs et leur accessibilité en matière de déplacement

AXE 3 : Favoriser le développement économique local en valorisant les ressources disponibles

Objectif 4 | Redynamiser les fonctions des centres bourgs

Action n° 3-6 | Faciliter l'installation dans les centres bourgs et leur accessibilité en matière de déplacement

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

La revitalisation des centres-bourgs et des commerces de proximité est un levier important. D'après le scénario Négawatt, il est possible de réduire les déplacements quotidiens des résidents au maximum de 6% à horizon 2050 grâce à la planification territoriale. La réduction de ces trajets quotidiens de courtes voire très courtes distances passe, d'une part, par le report modal de la voiture individuelle, mais également par la présence de services à proximité immédiate des résidents.

Objectif opérationnel :

- Réduire de 3% d'ici 2030 la consommation liée au transport régulier et local via la réduction de l'étalement urbain

Mesures opérationnelles

Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2026

Aménagement des centres bourgs (accessibilité, résilience face au changement climatique, maintien et installation de services et commerces en centre bourg ...) :

Le dynamisme d'un centre-bourg se construit au regard de plusieurs critères :

- Qualité du logement
- Qualité des aménagements (stationnement, trottoirs)
- Qualité de l'offre de soins
- Services/commerces

L'ensemble doit être cohérent et attractif, porté dans sa globalité par la collectivité.

Pour cela, il a été décidé de travailler sur les points suivants :

- Etudier la possibilité de mettre en place des Conventions d'aménagement de bourg avec le Département de la Gironde pour la réalisation d'étude préalable de restructuration de bourg et de travaux d'aménagement de sécurité.
- Réaliser un état des lieux et faire un audit de l'accessibilité via la voirie et les places publiques
- Rendre les centres bourgs plus résilients face au changement climatique : végétalisation, fleurissement, îlots de fraîcheur
- Mettre en œuvre le programme « Village d'avenir » sur les communes lauréates de Cavignac, St-Mariens, St-Savin et St-Yzan pour accompagner ces communes rurales dans la réalisation de leurs projets de développement.
- Mettre en œuvre des mesures de pacification et de sécurisation pour modérer le trafic et diminuer les nuisances en lien avec la mise en œuvre du Plan vélo

	<p>Encourager la rénovation de l'habitat en centre bourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la rénovation de l'habitat privé en centre-bourg afin d'attirer une mixité de populations - Étudier la mise en place du permis de louer (cf fiche action « Lutter contre la précarité énergétique ») - Réfléchir à la mise en place d'une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) - Sensibiliser les élus à communiquer sur ces sujets auprès des administrés
	<p>Favoriser le développement de Zones d'activités économiques locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire - Dans le cadre du PLUi, mobiliser du foncier à vocation économique - Repenser les stratégies de développement des zones d'activité économique en fonction par exemple de la qualité des sols, des axes ferroviaires et routiers et dans une perspective de mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette.



Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : CCLNG et communes	
Services concernés	Partenaires externes
Développement économique/aménagement de l'espace	ICARE - plateforme de l'habitat de Haute Gironde CAUE ANAH Région Nouvelle-Aquitaine Département Pays et Quartiers Nouvelle-Aquitaine

Réduction des émissions de GES	-1 kt CO2e	Réduction des consommations d'énergie	-4 GWh	Amélioration de la qualité de l'air	-0,3 t PM ₁₀ -0,2 t PM _{2,5} -3,5 t NO _x -0,1 t COVNM
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-



Moyens humains et financiers

<p>Moyens humains :</p> <p>Temps agent sur le développement économique</p>
--



Difficultés de mise en œuvre

<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des acteurs - Contraintes du code de l'environnement
--



Evaluation environnementale stratégique

--

**Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
Nombre de m ² viabilisés et vendus en entreprise en ZAE	50 000 m ² en 6 ans
Consommation énergétique annuelle du secteur des transports routiers (GWh)	Baisse de 15% d'ici 2030



3.4. Développer une mobilité durable

Le diagnostic territorial de la CCLNG montre qu'en 2019 70% des consommations totales sur le territoire sont dues au secteur du **transport routier**. Ce poids du secteur du transport routier est près du double de la moyenne départementale, ce qui s'explique par la présence de deux axes routiers (A10, N10) avec un fort trafic pour un territoire relativement faiblement peuplé. Au total, les consommations énergétiques liées aux transports sont estimées à 438 GWh en 2019. À ces données du secteur des transports s'ajoute la prédominance quasi exclusive de l'utilisation de produits pétroliers (92%), ce qui entraîne d'importantes émissions de GES.

Consciente des enjeux identifiés autour des déplacements, la CCLNG en a fait un axe majeur de son PCAET. L'enjeu est d'offrir un large éventail de **solutions alternatives** aux véhicules individuels thermiques en encourageant les modes doux, en favorisant l'utilisation de carburants alternatifs ou encore en développant les mobilités partagées et collectives.

L'objectif est ici d'encourager une **mobilité plus adaptée et plus durable** sur le territoire, afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre liées au secteur du transport.

3.4.1. Fiche 4.1 : Encourager les déplacements doux

AXE 4 : Développer une mobilité durable

Objectif 1 | Faciliter et développer l'usage des mobilités douces

Action n° 4-1 | Encourager les déplacements doux

Niveau de priorité de l'action : 1a ou 1b

Contexte et objectifs

Le secteur des transports (déplacements de personnes et de marchandises) est le premier consommateur d'énergie du territoire (70 %), le premier émetteur d'Oxydes d'azote (88%) et le premier émetteur d'émissions de gaz à effet de serre (80 %). De plus, la voiture individuelle est utilisée pour 87% des trajets domicile-travail, y compris pour ceux qui vivent et travaillent sur la même commune. Ainsi, afin de réduire l'usage de la voiture, il est important d'améliorer et de faciliter l'accès aux mobilités douces.

Dans ce cadre, un Schéma Directeur Cyclable a été approuvé par la CCLNG en janvier 2024 et doit être maintenant mis en œuvre.

Objectif opérationnel :

- 20% des actifs qui travaillent dans la même commune que leur lieu de résidence utilisent le vélo ou la marche pour aller travailler en 2030

Mesures opérationnelles

Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2028

Développer l'accès à la location de vélos électriques et de vélos :

- Prendre attache avec les prestataires vélo pour développer une offre de location
- Mettre en place d'une offre de location vélo à courte et/ou longue durées

Favoriser et inciter au réemploi des moyens de déplacements doux (vélos d'occasion, etc.) à déployer après le développement de la location de vélos :

- Aider à l'achat de vélos ou non à assistance électrique sous conditions de ressources, pour les cycles d'occasion
- Communiquer sur les actions existantes et aides existantes

Aider et inciter les communes à candidater au programme Savoir Rouler à Vélo à destination des écoles

Recenser l'ensemble des aménagements cyclables du territoire dans la base nationale des aménagements cyclables

Sous-actions planifiées ou en cours

Année de démarrage : 2025

Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable :

- Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable
- Encourager les déplacements doux sur le territoire en créant des itinéraires facilitant la pratique du vélo en sécurité sur les axes structurants (en lien avec la stratégie 1000 km du Département)
- Améliorer la signalétique dédiée aux points d'intérêts et y interroger la durée des déplacements doux
- Accompagner techniquement les communes à candidater aux différents appels à projet sur les sujets de la mobilité douce
- Etudier les emplacements stratégiques pouvant accueillir des abri-vélos sécurisés

**Acteurs à impliquer****Porteur de l'action : CCLNG/Communes****Services concernés**

Aménagement de l'espace

Partenaires externes

Mission locale
Travail innova
APREVA
Département
Prestataires vélo
Nouvelle-Aquitaine Mobilités

Réduction des émissions de GES	-0,1 kt CO2e	Réduction des consommations d'énergie	-0,6 GWh	Amélioration de la qualité de l'air	-0,04 t PM ₁₀ -0,04 t PM _{2,5} -0,5 t NO _x -0,01 t COVNM
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

**Moyens humains et financiers**

Moyens financiers :
Financement ADEME sur les fonds de mobilité active

**Difficultés de mise en œuvre**

- Difficulté modérée pour les aménagements légers (signalétique)
- Complexe pour les aménagements type « voies vertes » ou « pistes cyclables »

**Evaluation environnementale stratégique**

Enjeux : Incidence positive sur les enjeux carbone et climat mais artificialisation des sols potentielle avec la création de nouvelles pistes cyclables.

Mesures à mettre en place :

- ✓ Privilégier l'utilisation d'axes existants plutôt que l'artificialisation des sols

- ✓ Favoriser les revêtements perméables et bas carbone pour toute création de nouvelles voies cyclables



Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés par an (km) (TETE)	1,5 km par an
Consommation d'énergie annuelle du secteur des transports routiers (GWh) (TETE)	Baisse de 15% d'ici 2030
Part modale du vélo sur le territoire (%) (TETE)	
Part modale piéton sur le territoire (%) (TETE)	
Linéaires de trottoirs réalisés ou rénovés avec la prise en compte de l'accessibilité personnes à mobilité réduite (PMR)	
Nombre d'aménagements cyclables recensés dans la base nationale des aménagements cyclables	
Linéaire d'aménagements en faveur de l'environnement (matériaux bas carbone, installation de haies, intégration paysagère) créé (km)	
Création d'un cahier des charges avec des critères environnementaux pour les pistes cyclables (Oui/Non)	
Émissions de GES économisées (ktCO2e)	
Prise en compte de la sécurité dans chaque nouveau projet d'aménagement cyclable (Oui/Non)	
Linéaire de création de nouvelles voies ayant eu recours à une artificialisation (km)	

3.4.2. Fiche 4.2 : Faciliter la mise en œuvre des carburants alternatifs

AXE 4 : Développer une mobilité durable**Objectif 2 | Faciliter l'usage des motorisations alternatives****Action n° 4-2 | Faciliter la mise en œuvre des carburants alternatifs**

Niveau de priorité de l'action : 1a

 **Contexte et objectifs**

Il est primordial de définir les objectifs du territoire sur l'offre de points de recharge pour véhicules alternatifs afin de proposer un service public cohérent avec les politiques actuelles en vigueur ou/et planifiées et de répondre aux besoins actuels et futurs des utilisateurs dans le cadre du passage de véhicules thermiques vers des véhicules à carburant alternatif.

Objectif opérationnel :

- Remplacement de 15% des véhicules thermiques vers des véhicules à carburant alternatif d'ici 2030

 **Mesures opérationnelles****Sous-actions nouvelles**

Année de démarrage : 2025

Développer l'accès à des bornes de recharge pour véhicules électriques dans l'espace public et privé :

- Élaborer un diagnostic du parc de bornes de recharge existantes et des besoins
- Élaborer une stratégie (calendrier et objectifs chiffrés)
- Se mettre en relation avec les services de l'État pour le suivi de l'implantation des bornes de recharge électrique dans l'espace privé
- Se mettre en relation avec le SDEEG sur le suivi et l'implantation des bornes de recharge sur l'espace public

Développer l'usage du gaz naturel véhicule (GNV/Bio GNV) :

- Relayer les dispositifs de financements
- Identifier des zones d'activités stratégiques pour l'implantation d'une station (poids lourds réguliers)
- En fonction des disponibilités foncières notamment de l'Etat (et avec accord des communes), étudier et anticiper, en collaboration avec Nouvelle Aquitaine Mobilités, la mise en œuvre d'infrastructures d'avitaillement en hydrogène et GNV sur le territoire sur la base des informations transmises par l'Etat

 **Acteurs à impliquer****Porteur de l'action : CCLNG****Services concernés**

Service Aménagement

Partenaires externesSDEEG
Communes

	ALEC GRDF ADEME Région Nouvelle-Aquitaine TEREGA GRT
--	---

Réduction des émissions de GES	-1 kt CO2e	Réduction des consommations d'énergie	-6 GWh	Amélioration de la qualité de l'air	-0,5 t PM ₁₀ -0,4 t PM _{2,5} -5 t NO _x -0,1 t COVNM
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

Moyens humains et financiers

Moyens financiers :

Aide du programme ADVENIR (programme d'aide de financement de bornes électriques)

Accompagnement du SDEEG

Prime à la conversion pour les véhicules bioGNV/GNV à destination des entreprises (équivalent à 1 000€)

Difficultés de mise en œuvre

Identifier les lieux où il y a de la demande

Evaluation environnementale stratégique

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Nombre de points de charge (pdc) cumulés (passés et futurs SDIRVE) à l'échelle du territoire via le réseau MOBIVE 33	
Nombre de bornes cumulées (passés et futurs SDIRVE) à l'échelle du territoire via le réseau MOBIVE 33	
Nombre de points de charge cumulés (passés et futurs SDIRVE) à l'échelle du territoire pour l'ensemble des opérateurs	
Nombre total de bornes rapides installées sur l'espace public	
Nombre total de bornes privées	
Nombre total de station GNV/BioGNV sur le territoire	1 station GNV/bioGNV d'ici 2030
Nombre de recharge par an à l'échelle du territoire sur les 3 dernières années via le réseau MOBIVE 33	
Quantité d'énergie par an à l'échelle du territoire sur l'an passé (GWh) via le réseau MOBIVE 33	
Consommation d'énergie annuelle du secteur des transports routiers sur le territoire (GWh) (TETE)	Baisse de 15% d'ici 2030

3.4.3. Fiche 4.3 : Contribuer à réduire le trafic pendulaire

AXE 4 : Développer une mobilité durable

Objectif 2 | Faciliter l'usage des motorisations alternatives

Action n° 4-3 | Contribuer à réduire le trafic pendulaire

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

La collectivité doit être moteur dans la transition des mobilités pour les entreprises ou les zones d'activités. À ce titre, elle incite les entreprises accueillant de nombreux salariés dans l'élaboration de leur plan de mobilité qui permet de rationaliser les déplacements de leurs salariés, de trouver des solutions opérationnelles aux problèmes de déplacements et d'optimiser leur flotte de véhicules. Ils sont obligatoires pour les entreprises de plus de 50 salariés.

Un plan de mobilité se compose de 4 phases successives :

1. La préparation : constituer un comité de pilotage et préparer l'enquête sur les modes de déplacements des salariés ;
2. Le diagnostic : analyser l'enquête, puis élaborer un état des lieux de son site et de l'offre de mobilité à proximité ;
3. Le plan d'actions : sur la base de la phase précédente, l'entreprise réalise une série de fiches actions thématiques, prévoyant des actions priorisées avec des moyens affectés ;
4. Le suivi et l'évaluation : déployer le plan d'actions pour suivre et évaluer les actions mises en œuvre et leurs impacts sur l'organisation.

Objectif opérationnel :

- Participer à la réduction de 15% la consommation du secteur des transports routiers sur le territoire d'ici 2030

Mesures opérationnelles

Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2028

Inciter les entreprises à élaborer des plans de mobilités :

- Prendre attache avec les entreprises accueillant un grand nombre de salariés
- Recueillir des besoins des entreprises en matière de report modal et d'infrastructures de recharge en carburant alternatif
- Informer les entreprises des solutions de mobilités existantes sur le territoire (arrivée RER Métropolitain, aires de covoiturage, projet des pistes cyclables, les voies vertes existantes, ...)

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : CCLNG

Services concernés	Partenaires externes
Développement économique	Associations Entreprises Collectivités Agriculteurs Communes CCAS EPCI Département

Réduction des émissions de GES	Déjà inclus dans les autres actions de la mobilité	Réduction des consommations d'énergie	Déjà inclus dans les autres actions de la mobilité	Amélioration de la qualité de l'air	Déjà inclus dans les autres actions de la mobilité
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

Moyens humains et financiers

Animateur Territorial du Développement Économique

Difficultés de mise en œuvre

Mobiliser les entreprises

Evaluation environnementale stratégique

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Nombre de Plan de mobilité entreprise accompagné par an	
Consommation énergétique annuelle du transport routier sur le territoire (GWh) (TETE)	Baisse de 15% d'ici 2030

3.4.4. Fiche 4.4 : Développer et améliorer les transports en commun

AXE 4 : Développer une mobilité durable

Objectif 3 | Développer les transports en commun et les mobilités partagées (covoiturage, autopartage) et les rendre accessibles

Action n° 4-4 | Développer et améliorer les transports en commun

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

En 2019, les déplacements de personnes représentent 33% des émissions de gaz à effet de serre du territoire selon l'approche réglementaire.

Afin de permettre aux résidents de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde de limiter l'usage de la voiture, le territoire doit travailler sur plusieurs thèmes. L'un d'eux est le développement et l'amélioration sur le territoire des transports en commun.

Objectifs opérationnels :

- 30% des actifs travaillant sur une autre commune que leur lieu de résidence utiliseront les transports en commun ou le co-voiturage en 2030
- Réduction de 9% des consommations de la mobilité longue distance en 2030 du fait de l'utilisation des transports en commun ou du co-voiturage

Mesures opérationnelles

Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2027

Favoriser le rabattement vers les lignes de car régionales :

- Définir et mettre en place des places de stationnement (vélo, parking, co-voiturage) à proximité des arrêts de car.

Sous-actions planifiées ou en cours

Année de démarrage : 2025

Solliciter la Région pour améliorer l'offre de bus :

Objectifs : solliciter la Région pour améliorer le maillage, la fréquence et l'offre de bus dont la valorisation des lignes 4310 et 4313 existantes.

Développer le réseau ferroviaire :

- Suivre, soutenir et anticiper l'arrivée du projet de RER Métropolitain d'ici 2030 reliant la gare de Saint-Mariens-Saint-Yzan à Langon en passant par Bordeaux (Projet CoNECT)

Réaliser une étude de déplacements domicile/travail à l'échelle intercommunale à partir de 2028 suite à la mise en service du RER métropolitain :

- Réaliser une étude enquête ménage/déplacements (déplacements professionnels et quotidiens) ciblée sur les pôles gare suite à l'arrivée du RER Métropolitain
- Mieux connaître les provenances des usagers du train afin de réfléchir à des solutions de rabattement et d'offres de transports en commun plus adaptées

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : Région/SNCF et CCLNG

Services concernés

Partenaires externes

Service aménagement

Région
SNCF
Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Bordeaux Métropole

Réduction des émissions de GES	-3 kt CO2e	Réduction des consommations d'énergie	-13 GWh	Amélioration de la qualité de l'air	-0,5 t PM ₁₀ -0,4 t PM _{2,5} -5 t NO _x -0,1 t COVNM
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

Moyens humains et financiers

Difficultés de mise en œuvre

Complexe car la CCLNG n'a pas la compétence « mobilité »

Evaluation environnementale stratégique

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
RER Métropolitain mis en place	Oui/Non
Consommation d'énergie annuelle du secteur des transports routiers sur le territoire (GWh) (TETE)	Baisse de 15% d'ici 2030
Part modale des transports en commun sur le territoire (%) (TETE)	



Nombre d'usagers annuels de cars régionaux en lien avec le territoire (via l'AOM régionale)	
Nombre de voyageurs annuel à la gare de St-Mariens/St-Yzan et de la halte ferroviaire de Cagnac (via l'AOM régionale)	
Nombre de déplacements domicile-travail effectués en transport en commun (selon données annuelles INSEE)	
Nombre de trajets en covoiturage en lien avec les communes de la CCLNG (via le registre de preuve de covoiturage)	

3.4.5. Fiche 4.5 : Développer le quartier des gares pour envisager un pôle d'échanges multimodal

AXE 4 : Développer une mobilité durable

Objectif 3 | Développer les transports en commun et les mobilités partagées (covoiturage, autopartage) et les rendre accessibles

Action n° 4-5 | Développer le quartier des gares pour envisager un pôle d'échanges multimodal

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

Afin de faciliter l'intermodalité sur le territoire et réduire l'utilisation de la voiture, il est essentiel de réfléchir au développement des quartiers des gares de St-Yzan, St-Mariens et de Cavignac et de créer un Pôle d'Echanges multimodal sur la gare de Saint-Yzan/Saint-Mariens pour anticiper l'arrivée du RER Métropolitain. Dans ce cadre, les quartiers des gares de St-Yzan/St-Mariens et de Cavignac font l'objet d'une étude urbaine co-financée par l'ANCT.

Objectifs opérationnels :

- 30% des actifs travaillant sur une autre commune que leur lieu de résidence utiliseront les transports en commun ou le co-voiturage en 2030
- Réduction de 9% des consommations de la mobilité longue distance en 2030 du fait de l'utilisation des transports en commun ou du co-voiturage

Mesures opérationnelles

Sous-actions planifiées ou en cours

Année de démarrage : 2025

Mener une étude urbaine sur le quartier de gare Saint Yzans/Saint Mariens et Cavignac :

- Réaliser une étude de pré-programmation urbaine du quartier de gare de Saint-Yzan/Saint-Mariens et de Cavignac pour anticiper l'arrivée du RER Métropolitain (étude de programmation logements, services, rabattement, etc...)
- Parvenir à terme à la mise en place d'un ou plusieurs pôles d'échanges multimodal
- Traduire les orientations d'aménagement de l'étude réalisée dans le PLUi

Créer des stationnements vélo sécurisés au niveau des gares :

- Travailler avec la SNCF au niveau de chacune des gares du territoire pour aménager des stationnements vélo sécurisés

**Acteurs à impliquer****Porteur de l'action : CCLNG**

Services concernés	Partenaires externes
Services urbanisme et aménagement de l'espace	Communes ANCT EPF NA Département Gironde SNCF Région Nouvelle Aquitaine Nouvelle-Aquitaine Mobilités SDEEG ECOVI

Réduction des émissions de GES	Déjà inclus dans la fiche sur le développement des transports en commun	Réduction des consommations d'énergie	Déjà inclus dans la fiche sur le développement des transports en commun	Amélioration de la qualité de l'air	Déjà inclus dans la fiche sur le développement des transports en commun
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

**Moyens humains et financiers**

Moyens financiers :

Coût de l'étude : 120 000 € dont 20% à la charge de la CCLNG

**Difficultés de mise en œuvre**

- Pas de difficultés particulières identifiées

**Evaluation environnementale stratégique****Enjeux** : une infrastructure vaste peut accentuer l'effet d'îlot de chaleur urbain**Mesures à prendre en compte pour éviter et réduire** :

- ✓ Éviter l'artificialisation des surfaces imperméables aux abords de la gare
- ✓ Intégrer de la végétalisation et des aménagements permettant de lutter contre les îlots de chaleur urbains

**Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
Nombre de places de stationnement vélo créés autour des gares	Objectifs chiffrés pour 2030 : 60
Consommation d'énergie annuelle du secteur des transports routiers sur le territoire (GWh) (TETE)	Baisse de 15% d'ici 2030
Surfaces végétalisées aux abords des gares (m ²)	
Nombre d'aménagements permettant de lutter contre un éventuel îlot de chaleur urbain (Nbr) (ombrières, haies, arbres, etc)	

3.4.6. Fiche 4.6 : Développer les mobilités partagées

AXE 4 : Développer une mobilité durable

Objectif 3 | Développer les transports en commun et les mobilités partagées (covoiturage, autopartage) et les rendre accessibles

Action n° 4-6 | Développer les mobilités partagées

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

En 2019, les déplacements de personnes représentent 33% des émissions de gaz à effet de serre du territoire selon l'approche réglementaire.

Les usages partagés de l'automobile tels que le covoiturage ou l'auto-partage représentent un levier important pour décongestionner le réseau routier. La CCLNG dispose déjà de deux aires de covoiturage sur son territoire et souhaite, dans le cadre du contrat opérationnel de mobilité signé entre les 4 CDC de Haute-Gironde et la Région en 2024, engager des actions sur le co-voiturage et de l'auto-partage.

Objectifs opérationnels :

- 30% des actifs travaillant sur une autre commune que leur lieu de résidence utiliseront les transports en commun ou le co-voiturage en 2030
- Réduction de 9% des consommations de la mobilité longue distance en 2030 du fait de l'utilisation des transports en commun ou du co-voiturage

Mesures opérationnelles

Sous-actions planifiées ou en cours

Année de démarrage : 2025

Développer le covoiturage sur le territoire :

- Engager une étude d'opportunité sur la mise en place de lignes de covoiturage dynamique sur le territoire de la Haute-Gironde avec les autres EPCI
- Identifier un corridor de covoiturage : grand couloir du covoiturage à étudier à l'échelle de la Haute-Gironde en lien avec l'étude du département
- Mettre en place, le cas échéant, des lignes de covoiturage dynamiques à l'échelle de la Haute-Gironde (c'est-à-dire organiser des trajets en temps réel)
- Evaluer les besoins et les pratiques de co-voiturage
- Améliorer le service de covoiturage
- Promouvoir les plateformes en ligne de covoiturage (COVOIT MODALIS)
- Promouvoir les réseaux de co-voiturage déjà existants (Daily BlablaCar, BlablaCar)

Mettre en place un service d'autopartage :

- Expérimenter la mise en place d'un service d'autopartage (1 véhicule électrique et un véhicule sans permis)
- Pérenniser ce dispositif en cas de succès

 **Acteurs à impliquer****Porteur de l'action : CCLNG**

Services concernés	Partenaires externes
Service aménagement	Région Nouvelle Aquitaine Nouvelles-Aquitaine Mobilités EPCI Haute-Gironde Département (sur le volet infrastructure routière dédié au covoiturage)

Réduction des émissions de GES	Déjà inclus dans la fiche sur le développement des transports en commun	Réduction des consommations d'énergie	Déjà inclus dans la fiche sur le développement des transports en commun	Amélioration de la qualité de l'air	Déjà inclus dans la fiche sur le développement des transports en commun
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

 **Moyens humains et financiers**

Moyens financiers :

Appel à projets de l'ADEME sur les mobilités rurales (essentiellement d'autopartage) en cours

Moyens humains :

Chargé de mission mobilité Haute-Gironde

 **Difficultés de mise en œuvre**

Difficulté dans la coordination de temporalité entre les 4 EPCI de la Haute-Gironde dans le cadre des aides financières accordées

 **Evaluation environnementale stratégique** **Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
Nombre total de véhicules en autopartage	Objectif en 2030 : 1 véhicule électrique et un véhicule sans permis
Nombre total de lignes de covoiturage mises en service	Au moins 1 lignes d'ici 2030
Consommation d'énergie annuelle du secteur des transports routiers sur le territoire (GWh) (TETE)	Baisse de 15% d'ici 2030

3.5. Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques

La Gironde est un département exposé aux risques naturels. Entre 1982 et 2019, le département comptait au total 4 764 arrêtés de catastrophes naturelles. Sur cette période, les **principaux risques** recensés ont été les tempêtes, les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse (gonflement et retrait des argiles), les inondations ou encore les coulées de boue.

Le changement climatique est réel et ses conséquences touchent tous les territoires. Il est par conséquent nécessaire que ces derniers **anticipent et s'adaptent** à l'idée d'un futur incertain, fortement lié à la modification des températures moyennes. Au niveau de la CCLNG, les conséquences du changement climatique risquent d'impacter les domaines tels que la ressource en eau, l'agriculture, le tourisme ou encore les forêts.

L'objectif est donc de limiter la vulnérabilité du territoire face aux enjeux climatiques en améliorant sa résilience et en renforçant sa connaissance des risques. L'enjeu est **d'adapter le territoire dans son ensemble** en prenant en compte ses pratiques, ses activités et ses habitants.

Face aux conséquences du changement climatique, la **préservation** de la qualité de vie des habitants et de l'attractivité du territoire est un enjeu majeur. Celui-ci implique des transformations significatives en matière d'aménagement du territoire afin de préserver les ressources naturelles, la biodiversité et d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

3.5.1. Fiche 5.1 : Organiser une veille foncière permettant et facilitant l'installation de filières locales

AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques

Objectif 1 | Encourager de nouvelles pratiques agricoles

Action n° 5-1 | Organiser une veille foncière permettant et facilitant l'installation de filières locales

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

Le secteur agricole représente 7% des émissions de gaz à effet de serre du territoire selon l'approche réglementaire.

La collectivité souhaite développer l'activité agricole nourricière sur le long terme et porte des démarches alimentaires territoriales. Dans ce cadre, elle souhaite organiser une veille foncière permettant et facilitant le développement du maraîchage et l'installation d'agriculteurs.

Objectif opérationnel :

- Maintenir les activités agricoles sur le territoire

Mesures opérationnelles

Sous-actions planifiées ou en cours

Année de démarrage : 2025

Contribuer ou être partenaire au développement du maraîchage pour créer de l'emploi et une alimentation locale :

- Faciliter l'installation des porteurs de projets agricoles (DAT Haute Gironde) :
 - ✓ Animation d'un groupe de travail foncier avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER (cf sous-action suivante)
 - ✓ Création d'un guide de l'installation agricole en Haute Gironde
 - ✓ Organisation d'espaces d'échanges entre porteurs de projet et cédants
 - ✓ Financement de plusieurs sessions de formation relatives à l'installation, la transmission et la diversification des exploitations agricoles

Structurer la veille foncière et créer des observatoires fonciers :

- Organiser une veille foncière permettant et facilitant l'installation d'agriculteurs : participation au groupe foncier de la DAT Haute-Gironde (convention tripartite DAT Haute-Gironde/SAFER/Chambre d'Agriculture)
- Concevoir des cahiers des charges encourageant l'installation de production permettant l'autonomie alimentaire du territoire
- Développer les couveuses agricoles :
 - ✓ Proposer du foncier à des agriculteurs qui souhaitent s'installer et structurer leurs débouchés (mettre en relation les vendeurs avec les acquéreurs)
 - ✓ À terme, permettre à l'agriculteur de rester sur ces parcelles pour ne pas tout recommencer

- Faire le lien avec le PAT
- Adapter les documents d'urbanisme en faveur du maintien/essor de l'agriculture (PLUi, SCoT)



Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : CCLNG/Communes

Services concernés	Partenaires externes
Chargé de mission PAT	SAFER CA33 FEADER (PSR, PAE) DAT Haute Gironde AGAP Terre de liens Département ODG Côtes de Bourge et Blaye SCoT

Réduction des émissions de GES	Non quantifiable	Réduction des consommations d'énergie	Non quantifiable	Amélioration de la qualité de l'air	Non quantifiable
Augmentation du stockage carbone	Non quantifiable	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-



Moyens humains et financiers

Moyens financiers :

Ces coûts prévisionnels sont des coûts à date. Ils n'engagent pas la collectivité.

- Enveloppe d'accompagnement des porteurs de projet agricole : 2000€/an (sur la période de la DAT)
- Formation dans le cadre du PAT CNG courant jusqu'en 2026 :
Aide à la conversion en agriculture biologique : 5000€ (dont 2500€ financé par la CCLNG)
- Formations dans le cadre de la Démarche alimentaire territorial de Haute-Gironde :
Accompagnement à la diversification des agriculteurs : 1782€ (dont 445,50€ financé par la CCLNG)
Développer ses ventes et optimiser son énergie avec une nouvelle stratégie : 800€ (dont 200€ financé par la CCLNG)
Approvisionner la restauration collective ; 800€ (dont 200€ financé par la CCLNG)
- Animation d'un groupe de travail foncier avec utilisation de l'outil SINTIA dans le cadre de la DAT : 6004€ (dont 1501€ financé par la CCLNG) sur 2024 (possiblement reconduit sur l'année 2025)

Moyens humains :

Chef de projet Alimentation Haute-Gironde



Difficultés de mise en œuvre


Evaluation environnementale stratégique

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Évolution positive de la Surface Agricole Utile (SAU) (hectare) (TETE)	
Évolution positive du nombre d'exploitations sur le territoire	
Nombre de porteurs de projets accompagnés/nouvelles installations	5 projets d'ici 2030
Émissions de GES du secteur agricole (t CO ₂ e) (TETE)	Baisse de 21% d'ici 2030

3.5.2. Fiche 5.2 : Développer les pratiques agricoles plus durables

AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques

Objectif 1 | Encourager de nouvelles pratiques agricoles

Action n° 5-2 | Développer les pratiques agricoles plus durables

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

Le secteur agricole représente 7% des émissions de gaz à effet de serre du territoire selon l'approche réglementaire. La collectivité souhaite réduire son impact environnemental tout en maintenant l'activité agricole sur le long terme.

L'accompagnement des agriculteurs et des viticulteurs dans la transition écologique vise à réduire l'impact environnemental de l'agriculture/viticulture en favorisant des pratiques plus respectueuses de la biodiversité, de la qualité de l'eau et des sols, ainsi que de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cela contribue à la résilience des exploitations agricoles, à une meilleure sécurité alimentaire et à la préservation des ressources naturelles.

Objectifs opérationnels :

- 10% des surfaces de cultures du territoire, en 2030, en cultures intermédiaires en période d'interculture
- 25% des surfaces des vignes du territoire, en 2030, en couverts intercalaires
- 50% des surfaces du territoire s'y prêtant, en 2030, en bandes enherbées en bordure de cours d'eau
- 10% des surfaces des prairies, en 2030, mieux gérées/optimisées

Mesures opérationnelles

Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

Accompagner l'arrachage de vignes :

- Mieux communiquer sur l'accompagnement à la diversification et les filières en cours de développement notamment de la filière chanvre
- Suivre les actions portées par la Chambre d'agriculture et l'ADAR Haute Gironde sur l'arrachage des vignes

Travailler sur la conservation du potentiel agronomique des sols :

- Participer aux financements de formation sur les bonnes pratiques agronomiques

Sous-actions planifiées ou en cours

Année de démarrage : 2025

Promouvoir les solutions d'adaptation fondées sur la nature :

	<ul style="list-style-type: none"> - Via les syndicats de gestion de bassin versant, accompagner les acteurs locaux (grand public, collectivités, gestionnaires, agriculteurs,..) dans la mise en place des solutions d'adaptation fondées sur la nature en agriculture - Organiser des évènements de formation et de sensibilisation <p><i>Pour information : Les MAEC (Mesures Agroenvironnementales Et Climatiques) conditionnent l'attribution de l'aide à une journée de formation.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la recherche action en partenariat avec SMIDDEST/OFB et les syndicats de gestion de bassin versant
	<p>Développer les pratiques agricoles plus économes en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les agriculteurs sur les formations dispensées par la Chambre d'agriculture sur des pratiques agricoles plus économes en eau.
	<p>Diversifier et encourager la polyculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des formations d'accompagnement des agriculteurs via la Chambre d'agriculture à la diversification - Communiquer sur les appels à projet/financements en lien avec DAT Haute-Gironde - Développer les circuits marchands



Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : CCLNG	
Services concernés	Partenaires externes
Urbanisme/Aménagement de l'espace	Chambre d'agriculture CIVB -DRAAF DAT - Haute Gironde Paysagiste Conseil AUREA CUMA LEADER Agence de l'eau CEN Syndicat Côtes-de-Bourg SMIDDEST OFB ADAR Haute-Gironde Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de la Saye, de Galostre et du Lary Syndicat de Gestion de Bassins Versants du Moron et du Blayais Communauté de communes de l'Estuaire

Réduction des émissions de GES	-	Réduction des consommations d'énergie	-	Amélioration de la qualité de l'air	-
--------------------------------	---	---------------------------------------	---	-------------------------------------	---

Augmentation du stockage carbone	+1,7 kt CO2e	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-
----------------------------------	--------------	-----------------------	---	-------------------------------	---

 Moyens humains et financiers

Moyens financiers :

- Formation dans le cadre du PAT CNG courant jusqu'en 2026 :

Aide à la conversion en agriculture biologique : 5000€ (dont 2500€ financé par la CCLNG)

- Formations dans le cadre de la Démarche alimentaire territorial de Haute-Gironde : Accompagnement à la diversification des agriculteurs : 1782€ (dont 445,50€ financé par la CCLNG)

Moyens humains :

Chargé de mission Alimentation de Haute-Gironde et Chef de projet Transition Écologique

 Difficultés de mise en œuvre

Limites de compétences des collectivités

 Evaluation environnementale stratégique

 Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Nombre de formations dédiées aux bonnes pratiques agronomiques par an	1 formation par an
Évolution positive des surfaces de vignoble converties en production biologique (ha)	
Émissions de GES du secteur agricole (t CO2e) (TETE)	Baisse de 21% d'ici 2030
Surfaces agricoles gérées durablement (type à Haute Valeur Environnementale, Bio) (m ²)	

3.5.3. Fiche 5.3 : Créer des îlots de fraîcheur

AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques

Objectif 2 | Atténuer les îlots de chaleur urbains

Action n° 5-3 | Créer des îlots de fraîcheur

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

La vulnérabilité désigne le degré par lequel un territoire peut être affecté négativement par un aléa. À cause du dérèglement climatique, la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde risque de faire face à quatorze enjeux plus ou moins impactants sur son territoire. Parmi ces différents aléas, 5 ont été retenus prioritaires par les élus : le risque sur la qualité et typicité du vin, le risque sur la diminution de la disponibilité en eau, le risque de retrait gonflement des argiles, le risque feux de forêt et le risque effet de chaleur urbain (ICU).

Ainsi, en parallèle de mesures d'atténuation, la CCLNG doit donc déployer des mesures d'adaptation locales afin de réduire les risques et la vulnérabilité du territoire, en particulier en créant des îlots de fraîcheur.

Objectif opérationnel :

- Lutter contre les effets des îlots de chaleur urbains

Mesures opérationnelles

Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

Cartographier les îlots de fraîcheur et les îlots de chaleur

Verdir les lieux d'accueil d'enfants (crèches, écoles, centres de loisirs...) et d'autres zones sur le territoire pour créer des îlots de fraîcheur :

- Verdir les lieux d'accueil d'enfants (crèche, cours d'école, centre de loisirs, services publics) en végétalisant davantage, en retirant des espaces d'enrobé, en créant des îlots de fraîcheur
- Identifier les toitures soumises à l'article 101 de la Loi Climat et Résilience (bâtiments ou parties de bâtiment à usage économique et aires de stationnement associées qui doivent intégrés soit un procédé de production d'énergie renouvelable soit un système de végétalisation basé sur un mode culturel ne recourant à l'eau potable qu'en complément des eaux de récupération)
- Choisir des espèces non invasives, locales et adaptées au réchauffement climatique
- Limiter l'imperméabilisation des sols et utiliser des méthodes de couverture des sols alternatives (nids d'abeilles, végétalisation, etc.)
- Cibler vers la végétalisation les toitures permettant d'atténuer les îlots de chaleur urbain
- Privilégier les revêtements clairs lorsque la désimperméabilisation et la plantation n'est pas possible

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : CCLNG et Communes



Services concernés		Partenaires externes	
Service Enfance Jeunesse		Bureau d'études Agence de l'eau Adour Garonne Cerema CAUE	
Réduction des émissions de GES	-	Réduction des consommations d'énergie	-
Amélioration de la qualité de l'air	-	Adaptation aux vulnérabilités	Lutter contre les îlots de chaleur
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-



Moyens humains et financiers

Moyens financiers :

Solliciter les Fonds verts de l'État

Moyens humains :

Chef de projet Transition Écologique et coordinatrice de la Petite Enfance



Difficultés de mise en œuvre

Budget d'investissement



Evaluation environnementale stratégique



Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Évolution positive du nombre d'arbres plantés annuellement	
Surfaces désimperméabilisées par an (m ²)	

3.5.4. Fiche 5.4 : Sensibiliser les maîtres d'ouvrage/le public au retrait-gonflement d'argile et attirer l'attention sur les possibilités pour adapter les fondations des bâtiments

AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques

Objectif 3 | Sensibiliser à la prise en compte du risque de retrait gonflement des argiles dans la construction ou les travaux

Action n° 5-4 | Sensibiliser les maîtres d'ouvrage/le public au retrait-gonflement d'argile et attirer l'attention sur les possibilités pour adapter les fondations des bâtiments

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

La vulnérabilité désigne le degré par lequel un territoire peut être affecté négativement par un aléa. A cause du dérèglement climatique, la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde risque de faire face à quatorze enjeux plus ou moins impactants sur son territoire. Parmi ces différents aléas, 5 ont été retenus prioritaires par les élus dont le risque retrait-gonflement des argiles. Ainsi, en parallèle de mesures d'atténuation, la CCLNG doit donc déployer des mesures d'adaptation locales afin de réduire les risques et la vulnérabilité du territoire, en particulier en sensibilisant les maîtres d'ouvrage et le public au retrait-gonflement des argiles et en attirant l'attention sur les possibilités pour adapter les fondations des bâtiments.

Objectif opérationnel :

- Lutter contre les effets du retrait-gonflement des argiles

Mesures opérationnelles

Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

Adapter les fondations des bâtiments :

- Sensibiliser tous les publics et en particulier les maîtres d'ouvrages et les instructeurs des autorisations d'urbanisme
- Évaluer les risques sur le bâti existant et le cas échéant envisager des sécurisations à effectuer
- Reporter les préconisations de l'État dans les documents d'urbanisme
- Informer sur ces risques dans le règlement des documents d'urbanisme

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : DREAL/CCLNG/Communes

Services concernés

Urbanisme
 Service Administration du Droit des Sols

Partenaires externes

Bureaux d'études géothermiques
 Assurances
 BRGM
 Département

Réduction des émissions de GES	-	Réduction des consommations d'énergie	-	Amélioration de la qualité de l'air	-
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	Lutter contre les effets du retrait-gonflement des argiles

 **Moyens humains et financiers**

Moyens financiers :
 Aides ponctuelles de l'ADEME sur la prévention et la remédiation des désordres bâtimentaires dus aux phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux

 **Difficultés de mise en œuvre**

Difficulté d'intégration par les acteurs
 Coût d'adaptation

 **Evaluation environnementale stratégique**

 **Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
Intégration des risques dans le PLUi (Oui/Non)	Oui
Suivi du nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles pour risques retrait gonflement de terrain	

3.5.5. Fiche 5.5 : Meilleure gestion des eaux pluviales et du ruissellement

AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques

Objectif 4 | Gérer la disponibilité en eau

Action n° 5-5 | Meilleure gestion des eaux pluviales et du ruissellement

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

La vulnérabilité désigne le degré par lequel un territoire peut être affecté négativement par un aléa. A cause du dérèglement climatique, la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde risque de faire face à quatorze enjeux plus ou moins impactants sur son territoire. Parmi ces différents aléas, 5 ont été retenus prioritaires par les élus dont le risque sur une meilleure gestion de la disponibilité en eau.

Ainsi, en parallèle de mesures d'atténuation, la CCLNG doit donc déployer des mesures d'adaptation locales afin de réduire les risques et la vulnérabilité du territoire, en particulier en travaillant sur une meilleure gestion des eaux pluviales et de ruissellement.

Objectif opérationnel :

- Mieux gérer la disponibilité en eau sur le territoire

Mesures opérationnelles

Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

Réaliser un schéma directeur des eaux pluviales :

- Solliciter les Syndicats de gestion de bassin versant en vue d'élaborer ce schéma
- Définir des aménagements urbains qui permettent d'intégrer la gestion des eaux pluviales sans les envoyer directement dans les réseaux mais qui serviraient pour les espaces verts par exemple (la CCLNG réalise la maîtrise d'œuvre des travaux voirie pour les communes)
- Réutiliser les eaux pluviales des bâtiments publics pour les sanitaires, le lavage des sols, l'arrosage...
- Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et gestionnaires des réseaux sur l'importance de la gestion des eaux pluviales
- Étudier les potentiels d'infiltration des eaux de pluie sur le territoire (études pédologiques/tests infiltration)

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : SGBV

Services concernés

Services voirie et réseaux divers
Service urbanisme

Partenaires externes

CCLNG
Communes

Différents services porteurs de projet	Syndicat de bassin versant Cerema DREAL Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de la Saye, de Galostre et du Lary Syndicat de Gestion de Bassins Versants du Moron et du Blayais Communauté de communes de l'Estuaire
--	--

Réduction des émissions de GES	-	Réduction des consommations d'énergie	-	Amélioration de la qualité de l'air	-
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	Mieux gérer la disponibilité en eau sur le territoire

 **Moyens humains et financiers**

Moyens financiers :
 Aides proposées par l'Agence Eau Adour-Garonne concernant la renaturation en ville pour mieux gérer les eaux pluviales et s'adapter au changement climatique (maximum 50% de subvention)

 **Difficultés de mise en œuvre**

Mauvaise prise en compte du contenu de cette fiche par les maîtres d'ouvrage et gestionnaires des réseaux

 **Evaluation environnementale stratégique**

 **Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
Réalisation du schéma directeur des eaux pluviales	Oui
Consommation d'eau à l'échelle du territoire (m ³)	

3.5.6. Fiche 5.6 : Réduire les quantités d'eau utilisées

AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques

Objectif 4 | Gérer la disponibilité en eau

Action n° 5-6 | Réduire les quantités d'eau utilisées

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

La vulnérabilité désigne le degré par lequel un territoire peut être affecté négativement par un aléa. À cause du dérèglement climatique, la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde risque de faire face à quatorze enjeux plus ou moins impactants sur son territoire. Parmi ces différents aléas, 5 ont été retenus prioritaires par les élus dont le risque sur une meilleure gestion de la disponibilité en eau.

Ainsi, en parallèle de mesures d'atténuation, la CCLNG doit donc déployer des mesures d'adaptation locales afin de réduire les risques et la vulnérabilité du territoire, en particulier en travaillant sur la réduction des quantités d'eau utilisées.

Objectif opérationnel :

- Mieux gérer la disponibilité en eau sur le territoire

Mesures opérationnelles

Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2027

Expérimenter l'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation notamment :

- Se rapprocher de SIAEPA et des collectivités en charge de l'assainissement collectif pour la mise en place des installations lors de l'expérimentation
- Définir les usages acceptables pour pouvoir utiliser les eaux traitées (dont stades)
- Évaluer les risques sanitaires associés
- Récupérer des retours d'expériences de territoires précurseurs
- S'appuyer par la suite sur les décrets à venir sur ces sujets

Sous-actions planifiées ou en cours

Année de démarrage : 2026

Limiter les pertes d'eau liées à ses différents usages (sobriété en eau) :

- Optimiser l'arrosage (arrosage nocturne) et rappeler les bonnes pratiques (adapter les cultures agricoles) auprès des agriculteurs et des citoyens
- Développer du matériel plus économe
- Éduquer les enfants dans les accueils de loisirs à la sobriété en eau
- Communiquer auprès des différents acteurs (public, agents, etc) et usagers sur la sobriété en eau
- Adapter la gestion des espaces verts publics à la sobriété en eau (adapter les espèces végétales)

	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et mettre en place des équipements dédiés à une gestion plus fine de l'arrosage des terrains sportifs de la collectivité : station météo, automatisation de l'arrosage, capteur hydrique du sol, etc...
	<p>Favoriser la réduction des pertes d'eau au niveau des forages et canalisations d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se rapprocher des SIAEPA et des Syndicats des eaux pour connaître l'état de leurs infrastructures - Se rapprocher des ASAH pour connaître l'état des canalisations secondaires issues de la canalisation entre l'Isle et le CNPE du Blayais - Poursuivre les campagnes de renouvellement des canalisations en fonte
	<p>Utiliser des ressources d'eau alternatives à l'eau potable selon les usages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'utilisation de l'eau d'irrigation industrielle (réseau ASAH et eau de l'Isle pour l'arrosage des espaces verts) - Communiquer auprès du public sur la récupération des eaux de pluie et drainage pour les usages domestiques et collectifs (arrosage, eaux sanitaires)



Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : CCLNG/ Chambre d'agriculture / Syndicat des eaux	
Services concernés	Partenaires externes
Service Sport Service Patrimoine Services techniques Services Aménagement de l'espace	Agence de l'eau SIAEPA DFCI Département CEREMA Région

Réduction des émissions de GES	-	Réduction des consommations d'énergie	-	Amélioration de la qualité de l'air	-
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	Mieux gérer la disponibilité en eau sur le territoire



Moyens humains et financiers

Moyens humains :
Mobiliser le service communication de la CCLNG



Difficultés de mise en œuvre

- Pas d'incitation possible (financièrement), uniquement des actions de communication



 **Evaluation environnementale stratégique**

 **Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
Consommation d'eau annuelle sur le territoire (m ³)	
Consommation annuelle d'eau pour l'arrosage des espaces verts (m ³ /m ²) (TETE)	
Consommation d'eau pour la production agricole, et usages urbains et périurbains (m ³)	

3.5.7. Fiche 5.7 : Protéger les écosystèmes naturels, les zones humides et les bocages

AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques

Objectif 5 | Protéger les écosystèmes naturels, les bocages, les zones humides

Action n° 5-7 | Protéger les écosystèmes naturels, les zones humides et les bocages

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

Sur le territoire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, la préservation de la biodiversité et le stockage du carbone sont des enjeux clés. Le territoire est riche en écosystèmes qui fournissent des services essentiels à la communauté. Les forêts et les zones humides jouent un rôle crucial dans la capture de carbone atmosphérique, contribuant à atténuer le changement climatique. La préservation des espèces menacées et la restauration des zones humides sont des priorités pour maintenir l'équilibre écologique. Ces deux grands enjeux sont donc intrinsèquement liés. La CCLNG souhaite tendre vers la neutralité carbone, nécessitant des actions coordonnées pour préserver son environnement naturel et accroître le stockage carbone. Des démarches en la matière ont été engagées par les syndicats de gestion de bassins versants du territoire.

Objectifs opérationnels :

- Plantation de haies en périphérie des parcelles sur 20% des surfaces de cultures et de prairies en 2030
- Développement de l'agroforesterie sur 10% des surfaces de cultures et de prairies en 2030

Mesures opérationnelles

Sous-actions planifiées ou en cours

Année de démarrage : 2025

Accompagner les propriétaires dans leur projet de renaturation :

- Accompagner les propriétaires, notamment ciblés par l'arrachage de vignes, dans leur projet de renaturation :
 - Sensibiliser aux outils Labels Bas Carbone existants et conseiller vers des projets Labels Bas Carbone diversifiés et préservant l'intégrité des milieux (cahier de recommandations du Département et CRPF/ADEME)

Qu'est-ce que le Label Bas Carbone ?

Le Label Bas Carbone finance des projets qui permettent de stocker du carbone dans les écosystèmes ou les matériaux.

- Suivre le projet de coopérative carbone porté par Bordeaux Métropole (en cours de structuration) et à échéance, s'en faire le relais auprès des porteurs de projet/financeurs.

Qu'est-ce que la Coopérative Carbone ?

La coopérative carbone permet de financer des projets (publics et privés) :

- De construction/rénovation utilisant des matériaux biosourcés
 - De changement des pratiques agricoles permettant d'accroître les flux de séquestration
 - De plantation de nouvelles surfaces forestières (à inclure dans l'urbanisme PLU)
- Tous ces projets sont assujettis à un cahier des charges qui reste à préciser.

Accompagner les propriétaires pour la plantation de haies et la création de mares :

- Participer à la signature de la Charte de la haie
- Inventorier et caractériser les haies bocagères/champêtres (localisation et état écologique) et les zones humides pour protection via le PLUi
- Identifier les secteurs prioritaires pour de la replantation et optimisation de la gestion (régénération naturelle)
- Promouvoir une démarche pour identifier les propriétaires volontaires et trouver des financements
- Accompagner les propriétaires (recherche de financement, accompagnement technique) pour créer des mares et planter des haies

En cohérence avec le SCOT/PLUi et les actions portées par les syndicats de bassin versant.

Protéger et préserver les milieux humides (Zones Humides et tourbières) afin de renforcer le stockage carbone du territoire

1) Réaliser un inventaire des zones humides du territoire :

Objectifs : Améliorer la connaissance qui servira aux différents projets du territoire (SCoT, PLUi) ; permet de consolider/affiner la Trame Verte et Bleue du territoire

- Pré-localiser les zones humides et définir des zones humides potentielles (ZHP) (travail réalisé par les syndicats de gestion des bassins versants)
- Réaliser un inventaire effectif des zones humides sur la base de pré-localisations
- Définir des zones humides effectives
- Mobiliser les outils existants pour préserver les zones humides (nouvellement identifiées notamment)

2) Mobiliser des structures porteuses dans l'acquisition de zones humides :

- Acquérir des zones humides dans l'optique de préserver ou de restaurer les milieux naturels pour préserver des zones humides
- Créer des zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) (Portage : Syndicat de Bassin)
- Acquérir du foncier dans le cadre de l'AFANE Nord Gironde et des inventaires des zones humides des syndicats des bassins versants



Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : Syndicat de gestion de bassin versant/Structures animatrices Natura 2000

Services concernés	Partenaires externes
Service Aménagement	CD33 AEAG Département Préfecture OFB Chambre d'agriculture Associations Terre de lien Bordeaux Métropole CNPF Département Natura 2000/Syndicat de bassin SMIDDEST OFB La Possiblerie/Planteurs d'Avenir Communes Arbre et Paysage CEPAH(G)ES Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de la Saye, de Galostre et du Lary Syndicat de Gestion de Bassins Versants du Moron et du Blayais Communauté de communes de l'Estuaire

Réduction des émissions de GES	-	Réduction des consommations d'énergie	-	Amélioration de la qualité de l'air	-
Augmentation du stockage carbone	Déjà inclus dans la fiche sur les enjeux du stockage carbone	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

Moyens humains et financiers

Moyens financiers :
 Coût des études portées par les syndicats de gestion de bassin versant
 Aides ponctuelles (MAEC Bas Carbone, etc)

Difficultés de mise en œuvre

Moyens financiers pour recenser les zones humides et pour les acheter

Evaluation environnementale stratégique

 Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
	Objectif
Surface des milieux humides avérés et repérés (m ²)	
Surface des milieux humides protégés dans les documents d'urbanisme (m ²)	
Longueur totale de haies plantées sur le territoire (mètre linéaire)	100 km linéaire de haies créées en 2030
Séquestration CO ₂ dans les sols et la forêt (t CO ₂ e) (TETE)	+4 kt CO ₂ e d'ici 2030
Nombre de projets labellisés Label Bas Carbone sur le territoire par an	
Surface des milieux humides (m ²)	

3.5.8. Fiche 5.8 : Informer sur les risques des feux de forêts et les solutions associées, en lien avec la mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Incendie

AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques

Objectif 6 | Se prémunir et anticiper les risques de feux de forêts en lien avec les propriétaires forestiers

Action n° 5-8 | Informer sur les risques des feux de forêts et les solutions associées et les porter à connaissance de l'État

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

La vulnérabilité désigne le degré par lequel un territoire peut être affecté négativement par un aléa. A cause du dérèglement climatique, la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde risque de faire face à quatorze enjeux plus ou moins impactants sur son territoire. Parmi ces différents aléas, 5 ont été retenus prioritaires par les élus dont le risque feux de forêts.

Ainsi, en parallèle de mesures d'atténuation, la CCLNG doit donc déployer des mesures d'adaptation locales afin de réduire les risques et la vulnérabilité du territoire, en particulier en informant la population sur les risques feux de forêts et les solutions associées.

Objectif opérationnel :

- Lutter contre les risques des feux de forêts

Mesures opérationnelles

Sous-actions planifiées ou en cours

Année de démarrage : 2025

Réaliser une communication ciblée et concrète sur les risques de feux de forêts :

- Afficher à l'entrée des parcs et forêts des visuels sur le bon usage, les bons comportements et communiquer sur les réseaux sociaux. Travail à mener avant les périodes chaudes (avril, mai, juin)
- Développer des réunions d'information avec l'intervention des organismes forestiers (DDTM33, CNPF, DFCI Aquitaine) auprès des élus locaux et des habitants pour sensibiliser de manière concrète sur les risques des feux de forêts
- Faire intervenir le SDIS auprès des jeunes

Intégrer le risque de feux de forêts dans le PLUi et dans tout projet d'urbanisme :

- Rappeler les obligations aux porteurs de projets (y compris les porteurs de projets parcs photovoltaïques et d'énergie renouvelable)
- Intégrer dans les PLU/servitudes d'utilité publique les zones à risque et imposer des reculs obligatoires à certains types de construction (aléas)
- Obliger les propriétaires à débroussailler
- Veiller à la suffisance de la défense incendie dans les opérations d'aménagement et le cas échéant imposer aux pétitionnaires des solutions qui permettront de la garantir (bâches incendie, etc.)

	- Travailler avec la DFCI pour mettre en place une gestion adaptée au risque incendie (débranchement sélectif, densités, cloisonnement et discontinuités entre les strates)
--	---

 Acteurs à impliquer	
Porteur de l'action : DDTM / CCLNG	
Services concernés	Partenaires externes
Aménagement/urbanisme	CNPF SDIS Département Maires AFB

Réduction des émissions de GES	-	Réduction des consommations d'énergie	-	Amélioration de la qualité de l'air	-
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	Lutter contre les risques des feux de forêts

 Moyens humains et financiers
Moyens financiers : Candidater (15/12/24) : Préventions des risques d'incendies de forêt et de végétation - Axe 2 (Fonds Vert)

 Difficultés de mise en œuvre
S'assurer du respect des règles

 Evaluation environnementale stratégique

 Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
	Objectif
Comparaison du nombre de départs de feu (année n-1 et année n) sur le territoire via le rapport du SDIS	En baisse

3.5.9. Fiche 5.9 : Accompagner la structuration des massifs forestiers diversifiés

AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques

Objectif 6 | Se prémunir et anticiper les risques de feux de forêts en lien avec les propriétaires forestiers

Action n° 5-9 | Accompagner la structuration des massifs forestiers diversifiés

Niveau de priorité de l'action : 1a

Contexte et objectifs

La vulnérabilité désigne le degré par lequel un territoire peut être affecté négativement par un aléa. A cause du dérèglement climatique, la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde risque de faire face à quatorze enjeux plus ou moins impactants sur son territoire dont le risque sur la vulnérabilité des massifs forestiers.

Ainsi, en parallèle de mesures d'atténuation, la CCLNG doit donc déployer des mesures d'adaptation locales afin de réduire les risques et la vulnérabilité du territoire, en particulier en accompagnant la structuration des massifs forestiers diversifiés.

Objectif opérationnel :

- Lutter contre la vulnérabilité des massifs forestiers
- Augmenter de 500 ha la surface forestière à l'échelle du territoire d'ici 2030, soit un stockage carbone complémentaire de 2 kt CO2e

Mesures opérationnelles

Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

Contribuer à l'amélioration de la structure des massifs forestiers :

- Encourager la mise en place d'Aménagement foncier forestier (AFAFE) pour limiter le morcellement des propriétés foncières et encourager le débroussaillage et la gestion des parcelles.
- Continuer à faire intervenir le SDIS pendant les commissions d'AFAFE pour prendre leur conseil en termes de structuration et densification des réseaux de piste et de point d'eau.
- Inciter à la diversification des essences d'arbres en forêt entre les arbres à feuilles caduques et la sylviculture.
- Co-construire une charte forestière avec les opérateurs forestiers et s'en faire le relais auprès des acteurs forestiers et des propriétaires
- Acquérir des parcelles forestières par les collectivités du territoire
- Encourager la diversification des essences avec des mélanges d'espèces indigènes à faible inflammabilité et limiter la monoculture

**Acteurs à impliquer****Porteur de l'action : CRPF/Propriétaires/Coopératives forestières/DFCI/Communes****Services concernés**

Service aménagement

Partenaires externes

Département
Propriétaires
Coopératives forestières – syndicats locaux
DFCI
Communes
SDIS
CNPF
DDTM
URCOFOR

Réduction des émissions de GES	Réduction des consommations d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
Augmentation du stockage carbone +2 kt CO ₂ e	Développement des EnR	Adaptation aux vulnérabilités
		Lutter contre la vulnérabilité des massifs forestiers

**Moyens humains et financiers**

Moyens financiers :
Candidater (01/12/24) : Nature et Transitions (Appel à projets régional)

**Difficultés de mise en œuvre**

Disposer de terrains suffisants sur le territoire pour accroître la surface forestière

**Evaluation environnementale stratégique****Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
Nombre de pistes DFCI sur le territoire	Évolution positive entre 2024 et 2030
Nombre de points d'eau sur le territoire	Évolution positive entre 2024 et 2030
Surface forestière sur le territoire (ha)	500 ha complémentaire d'ici 2030
Séquestration CO ₂ dans les sols et la forêt (t CO ₂ e) (TETE)	+2 kt CO ₂ e d'ici 2030
Proportion des surfaces de forêt gérées durablement (%)	